



# **SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE LA CHARENTE-MARITIME**

**2018 - 2024**

## SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>II. MÉTHODE ET CALENDRIER</b> .....	<b>9</b>
Un travail conduit en régie.....	10
Les trois étapes.....	10
<b>III. DÉMOGRAPHIE</b> .....	<b>12</b>
Structure et répartition de la population : un facteur de localisation des services ...	13
Cartes .....	14
<i>Densité de population – 2014</i> .....	14
<i>Population municipale – 2014</i> .....	15
<i>Évolution de la population entre 2009 et 2014</i> .....	16
<b>IV. IDENTIFICATION DE L’OFFRE DE SERVICES ACTUELLE</b> .....	<b>17</b>
Élaboration d’un questionnaire adressé à tous les maires .....	18
Constitution d’une base de données récente et précise à l’échelle de la commune .	21
Deux niveaux de paniers de services du quotidien.....	22
Cartes thématiques.....	25
<b>V. ANALYSE ET DIAGNOSTIC</b> .....	<b>34</b>
Six constats majeurs .....	35
<b>VI. SIX GRANDES ORIENTATIONS</b> .....	<b>36</b>
<b>VII. PLAN D’ACTIONS DU SCHÉMA</b> .....	<b>38</b>
<b>Orientation 1</b> .....	<b>41</b>
<i>Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l’ensemble du département et prévenir de leur éventuelle dégradation</i> .....	41
<b>Orientation 2</b> .....	<b>50</b>
<i>Améliorer l’accès aux services dans les zones déficitaires</i> .....	50
<b>Orientation 3</b> .....	<b>59</b>
<i>Déployer l’accès aux services de santé</i> .....	59
<b>Orientation 4</b> .....	<b>67</b>
<i>Assurer un service de l’éducation conjuguant qualité de l’environnement et proximité des établissements</i> .....	67
<b>Orientation 5</b> .....	<b>75</b>
<i>Améliorer l’accès au numérique et aux services dématérialisés</i> .....	75
<b>Orientation 6</b> .....	<b>84</b>
<i>Faciliter la mobilité nécessaire à l’accès aux services</i> .....	84
<b>VIII. GOUVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA</b> .....	<b>93</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>95</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>124</b>

# ÉDITORIAL

## **29 actions pour améliorer l'accès aux services**

La loi « NOTRe » promulguée le 07 août 2015 prévoit que l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma a pour objectif de définir un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands.

En Charente-Maritime l'offre de services se contracte en milieu rural.

Le déséquilibre est avéré entre une frange littorale où se concentre près de 30 % de la population, bien pourvue en services marchands et non marchands, et les communes plus continentales moins densément peuplées où les services se font plus rares.

Néanmoins, l'insuffisance en services marchands, non marchands, publics et privés, ne se rencontre pas uniquement dans le milieu rural.

Il s'agit désormais d'un phénomène plus général que l'on retrouve dans les zones périurbaines, parfois même au centre des agglomérations et dans les communes littorales et iliennes. Toute la population, pas seulement celle âgée ou en situation de précarité, peut être impactée.

Il est en conséquence devenu urgent de freiner cette évolution et de chercher à rétablir une égalité dans l'accès aux services du quotidien.

Conscients de l'enjeu, l'Etat et le Département ont fait le choix d'un travail partenarial réalisé en régie afin que le schéma soit un projet collectif et structurant.

29 actions ont été identifiées et ciblées pour maintenir, voire renforcer l'offre de services en Charente-Maritime et permettre à chaque habitant un accès plus facile à un « panier de services » du quotidien.

Le schéma est établi pour une durée de six ans mais devra au cours de cette période et au-delà tenir compte d'évolutions tant sociétales que techniques.

Dominique BUSSEREAU  
Président du Département de la Charente-Maritime  
et de l'Assemblée des Départements  
de France  
Ancien Ministre

Fabrice RIGOLET ROZE  
Préfet de la Charente-Maritime

# **I. CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE**

Conformément à l'article 98 de la loi NOTRe du 07 août 2015, l'État et le Département doivent élaborer conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

**L'objectif :**

Présenter des actions concrètes destinées à renforcer l'offre de services marchands et non marchands, publics et privés, dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services afin de permettre à chaque habitant un accès facile et rapide à un large bouquet de services utiles au quotidien.

**Rappel :**

- De l'article 26 de la loi n°95-115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.
- Du décret n°2016-402 du 04 avril 2016 pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (art 1-2-3).

**Article 26 de la loi n°95-115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Modifié par LOI n°2015-991 du 7 août 2015 – art. 98 (V).**

**I.** - Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Il dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

Le représentant de l'Etat dans le département et le conseil départemental veillent à la publicité du schéma et à son accessibilité à l'ensemble de la population, en assurant notamment une diffusion dématérialisée ainsi qu'un affichage dans les établissements préfectoraux et à l'hôtel du département.

**II.** - Le projet de schéma est transmis, pour avis, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est soumis, pour avis, au conseil régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique et, pour approbation, au conseil départemental. À l'issue de ces délibérations, le représentant de l'Etat dans le département arrête définitivement le schéma.

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

**III.** - Le schéma peut, avant l'expiration du délai de six ans mentionné au I, être révisé sur proposition du représentant de l'Etat dans le département, du département ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, s'ils représentent soit la moitié au moins de ces établissements sur le territoire départemental, soit la moitié au moins de la population départementale au regard du dernier recensement. La procédure de révision est celle prévue au II pour l'élaboration du schéma. La convention conclue pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma est modifiée pour tenir compte de la révision du schéma, après consultation des organismes publics et privés et des associations mentionnés au second alinéa du II.

**IV.** - Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article et précise les délais au terme desquels, en l'absence d'avis donné par les organes délibérants des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale consultés, leur avis est réputé donné.

**Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire**

LE SCHÉMA

**Article 1 :**

Le schéma porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales.

Le schéma comprend :

1° Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;

2° Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;

3° Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

L'ELABORATION DE LA GOUVERNANCE

**Article 2**

Une instance de suivi du programme d'actions est mise en place dans chaque département par le préfet et le président du conseil départemental. Elle comprend notamment les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les signataires de la convention prévue au [II de l'article 26 de la loi du 4 février 1995 susvisée](#).

**Article 3**

Pour l'élaboration du projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le préfet et le président du conseil départemental peuvent consulter tout partenaire susceptible d'être concerné, notamment l'association départementale des maires, les organisations syndicales et patronales et les associations d'usagers.

Le délai au terme duquel les avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du conseil régional et de la conférence territoriale de l'action publique sont réputés donnés est fixé à trois mois.



## **II. MÉTHODE ET CALENDRIER**

## **Un travail conduit en régie**

Par délibération du 21 mars 2016, le Conseil départemental a décidé la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus du Département, principalement des cantons ruraux, et de représentants de l'État pour élaborer le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ont été associés à la démarche les services de l'État, les directions du Département ainsi que les partenaires (La Poste, ARS, CPAM, MSA, CAF, Pôle Emploi, CARSAT) pour chacun des sujets les concernant afin d'apporter les éléments techniques nécessaires.

### **Les trois étapes**

- **1ère étape d'avril à octobre 2016 : État des lieux / Diagnostic**

- Inventaire précis des services au public existants élaboré sur la base d'un questionnaire cosigné du Préfet et du Président du Département de la Charente-Maritime adressé à tous les Maires.
- Réalisation d'une série de cartes thématiques à partir des réponses au questionnaire afin de mettre en lumière les zones déficitaires en services marchands et non marchands, publics et privés.

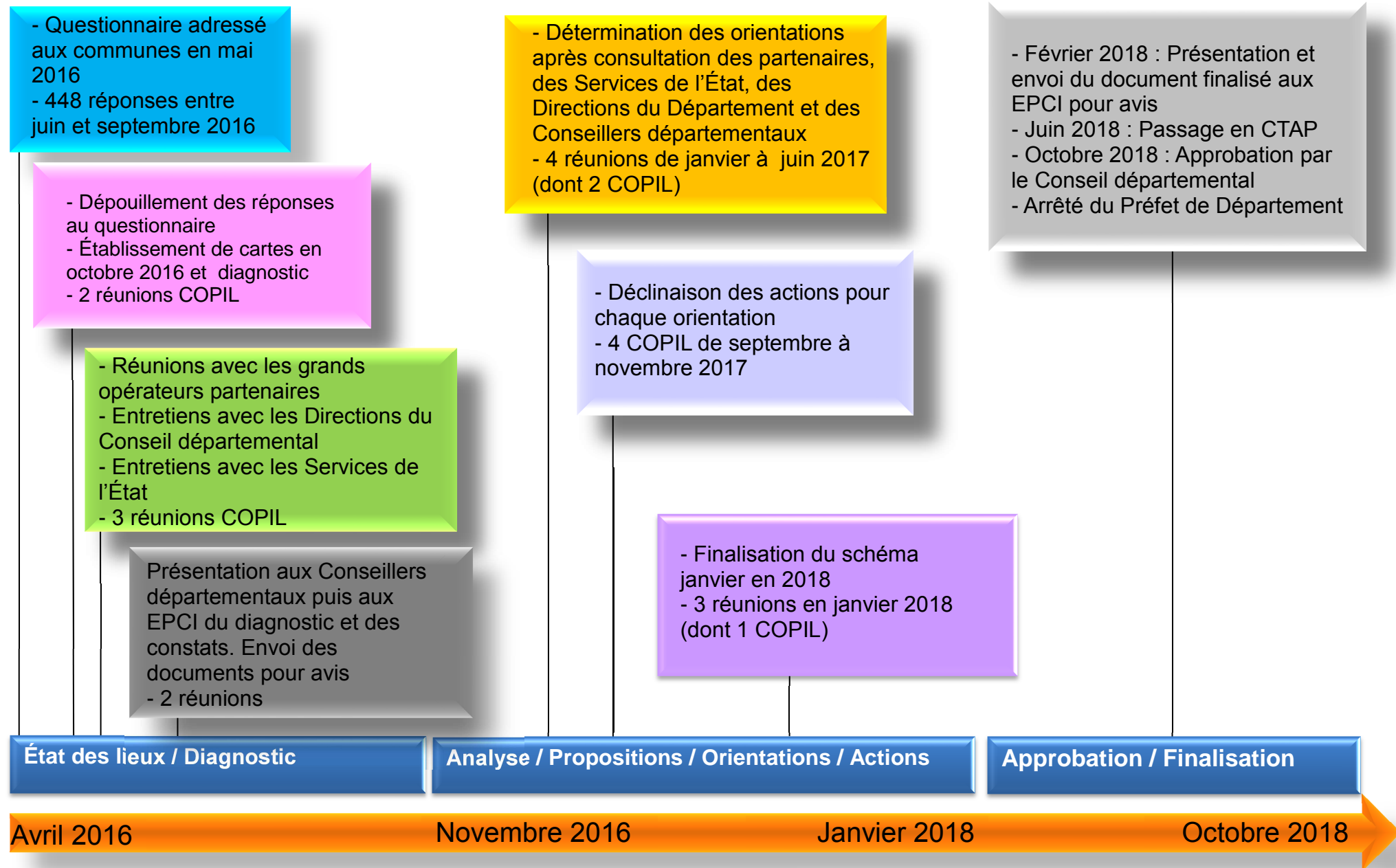
- **2ème étape de novembre 2016 à fin 2017 : Analyse / Propositions**

- Présentation et transmission pour avis aux Conseillers départementaux et aux Présidents des EPCI des premiers résultats cartographiés et du diagnostic.
- Réunions avec les représentants des différents partenaires.
- Élaboration du schéma : détermination des grandes orientations et actions à conduire.

- **3ème étape de janvier à juin 2018 : Approbation / Finalisation**

- Transmission des propositions aux EPCI puis à la Région pour avis ainsi qu'à la CTAP.
- Approbation par l'Assemblée départementale.
- Arrêté du Préfet de Département.

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC



### **III. DÉMOGRAPHIE**

## **Structure et répartition de la population : un facteur de localisation des services**

D'une superficie de 6864 km<sup>2</sup> dont 1/5 occupé par des marais, la Charente-Maritime compte en 2015 639 938 habitants, soit une densité de 93 habitants/km<sup>2</sup> contre 69 pour la région Nouvelle Aquitaine. Seule la Gironde a une densité plus élevée (148 habitants / km<sup>2</sup>).

Entre 2008 et 2015, la population a crû de 0,6 % par an (3<sup>ème</sup> plus forte croissance de la région après les Landes et la Gironde). Elle représente 11 % de la population de la région. Toutefois, cette croissance masque de nombreuses disparités. Les 470 km de côtes attirent la population. Trois habitants sur dix habitent une commune du littoral. À cela s'ajoute un vieillissement de la population accentué par l'arrivée de nombreux retraités et le départ d'une part importante des 18-29 ans à la recherche d'un emploi.

Les caractéristiques géographiques du département ainsi que l'évolution de la pyramide des âges ont donc un impact sur la répartition de la population et expliquent en partie les déséquilibres notoires entre l'intérieur et la façade atlantique.

La Charente-Maritime se situe au 2<sup>ème</sup> rang des départements, derrière le Var, pour le surcroît de la population touristique par rapport à la population permanente. Le parc de logements est composé de 22 % de résidences secondaires, soit une part supérieure de 10 points à celle de la région, ce qui s'explique par sa vocation balnéaire. Le littoral concentre 83 % des résidences secondaires du département.

En haute saison, le tourisme représente jusqu'à 23 000 emplois, soit 10 % de l'emploi. Ces emplois se concentrent essentiellement dans les communes littorales et les îles tout comme la population touristique.

3 des 4 villes les plus peuplées se situent sur la côte ou à proximité (La Rochelle, Rochefort et Royan).

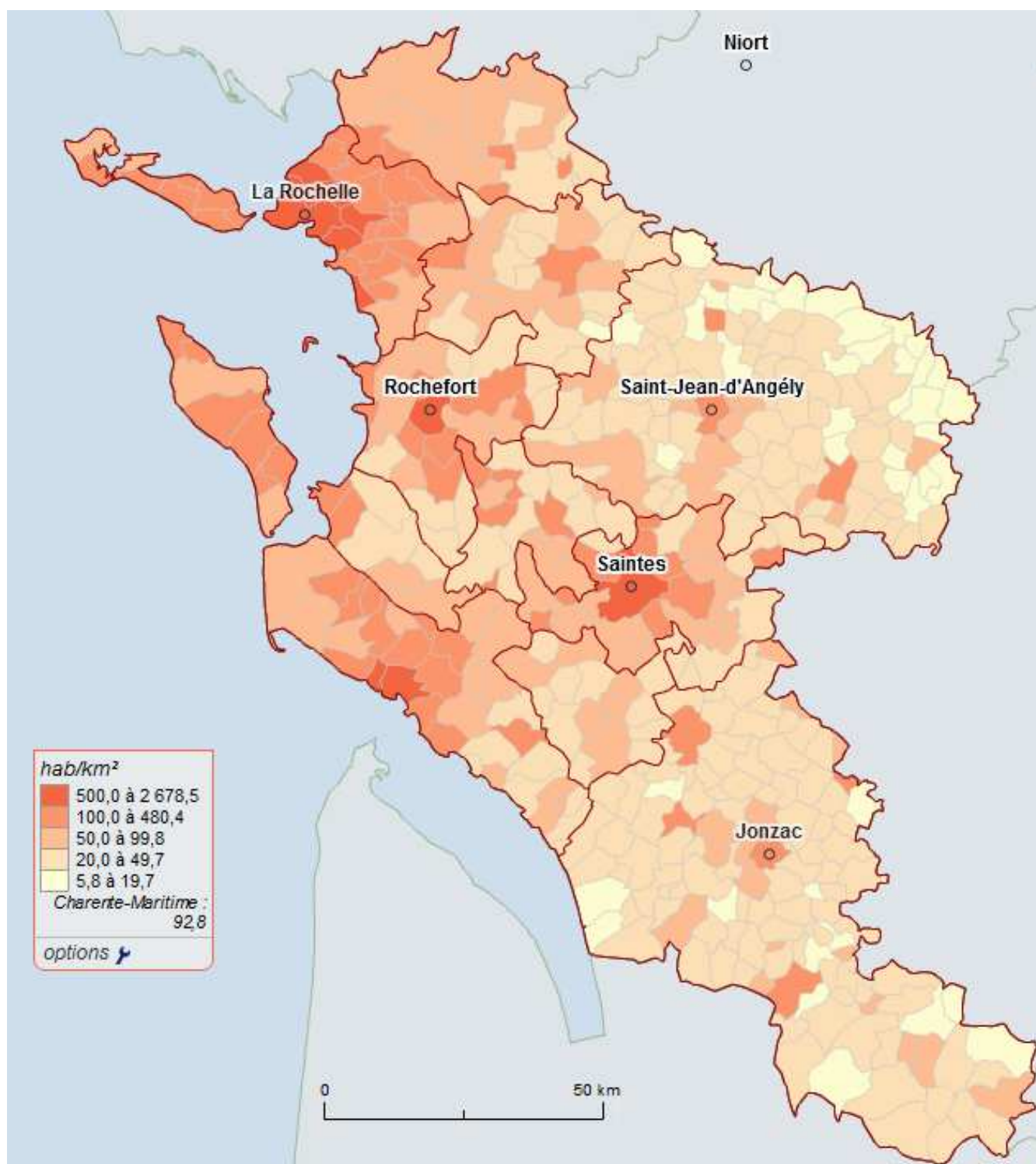
Le littoral concentre les principales activités économiques (aquaculture, industrie, tourisme). Seule la viticulture investit le Sud-Est du département.

L'ensemble de ces paramètres explique la concentration des services sur certaines zones.

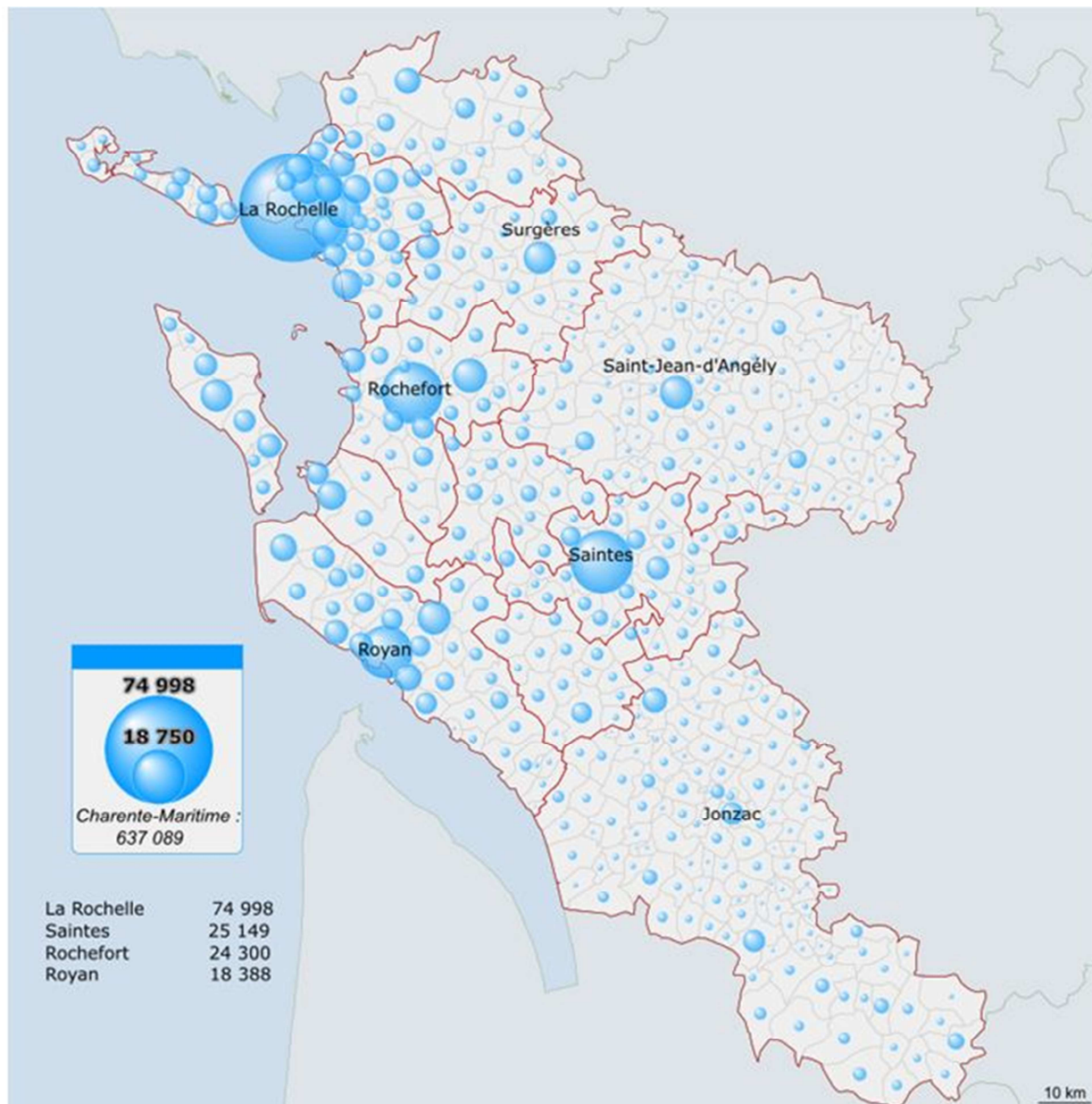
## Cartes

Densité de population – 2014

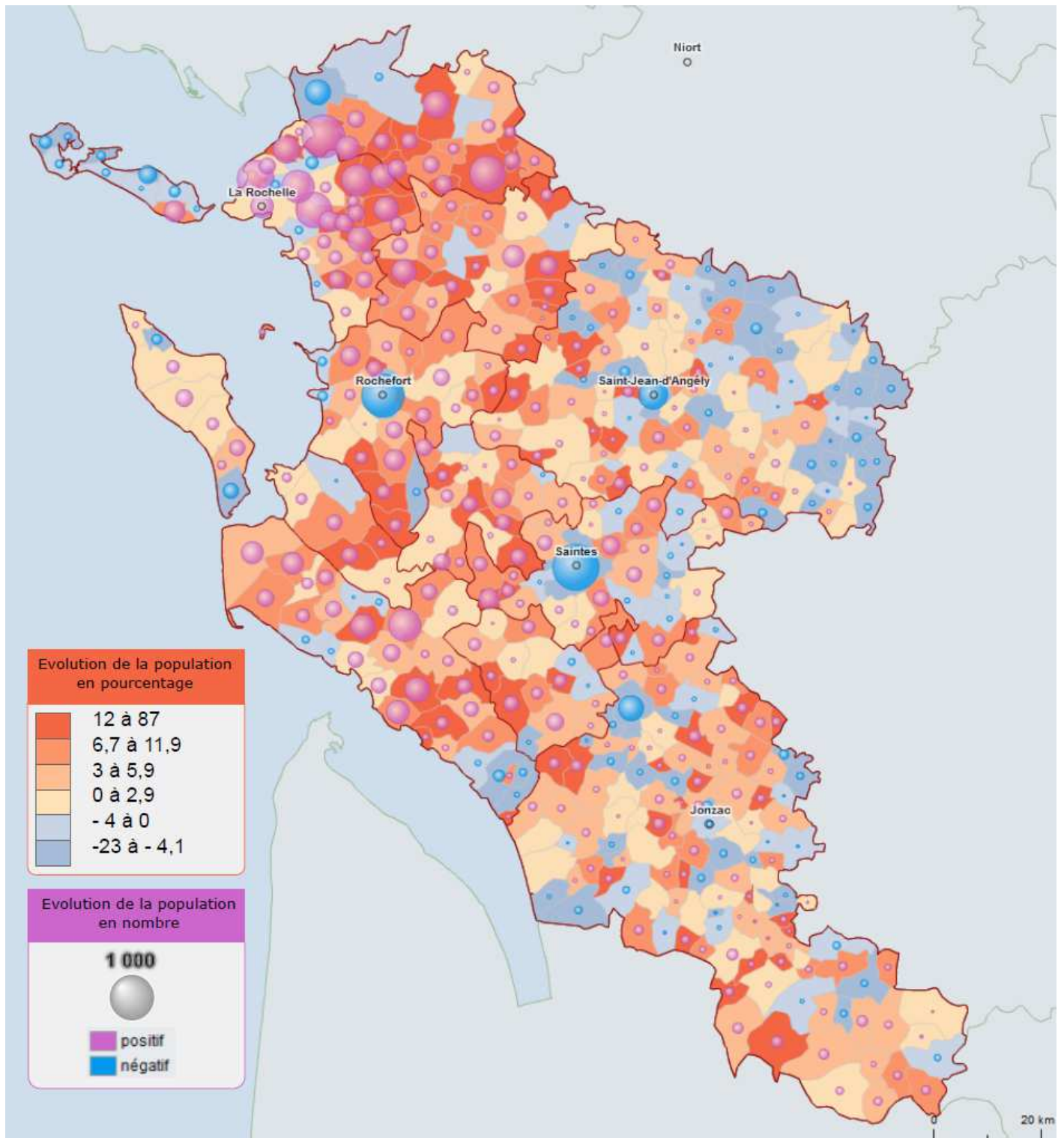
Source : INSEE, RP



Population municipale – 2014  
Source : INSEE, RP



Évolution de la population entre 2009 et 2014  
Source : INSEE, RP



Les zones côtières de la Charente-Maritime, notamment les grandes agglomérations, continuent de concentrer majoritairement la population. Toutefois, les lieux de concentration de la population ne correspondent plus nécessairement aux lieux de croissance démographique : alors que les couronnes périurbaines attirent une part grandissante de la population, les villes-centres de plus de 10 000 habitants (exception faite de La Rochelle) sont en repli démographique entre 2009 et 2014.



## **IV. IDENTIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES ACTUELLE**

## **Élaboration d'un questionnaire adressé à tous les maires**

La première étape a consisté à réaliser un état des lieux précis des services marchands et non marchands, publics et privés existants.

Le diagnostic de l'offre de service a été conduit à l'échelle de la commune.

Le 31 mai 2016, le Préfet et le Président du Département ont cosigné un courrier adressé aux maires sollicitant leur parfaite connaissance de leur commune pour répertorier et localiser avec précision les services présents (annexe 1).

Ce courrier les invitait à renseigner en ligne un questionnaire détaillé recouvrant une sélection de 13 grands thèmes déclinés en 95 services (annexe 2).

### **Services au public du quotidien**

- boulangerie
- multiple rural
- boucherie
- bar tabac presse
- restaurant
- salon de coiffure
- service postal (poste, point poste ou agence postale)
- boîte aux lettres de collecte de courrier
- service bancaire (agence, distributeur automatique)
- station-service
- déchetterie
- point vente bouteille de gaz
- marché (régulier ou estival à préciser)
- commerce ambulancier (à préciser)

### **Sécurité - Services d'urgence**

- centre de secours ou centre de première intervention
- SMUR ou SAMU
- gendarmerie ou police nationale
- police municipale

### **Services de santé**

- médecin généraliste
- infirmier
- kinésithérapeute
- dentiste
- ophtalmologiste
- cardiologue
- gynécologue
- podologue
- autres spécialistes
- maison de santé pluridisciplinaire
- pharmacie
- laboratoire d'analyses

- cabinet de radiologie
- maternité
- hôpital
- clinique
- société d'ambulance
- établissement thermal
- thalassothérapie - remise en forme

### **Prestations funéraires**

- entreprise ou syndicat de pompes funèbres
- maison funéraire
- crématorium

### **Mobilité**

- gare SNCF ou halte ferroviaire
- ligne de bus scolaire
- ligne de bus commerciale
- accès trafic aérien international
- transport à la demande
- société de taxi
- aire de covoiturage
- borne de recharge de véhicules électriques

### **Réseaux TIC**

- couverture téléphonie mobile
- couverture internet très haut débit (Fibre optique)
- couverture internet haut débit (ADSL, WIMAX, Satellite)
- point d'accès internet en libre-service

### **Services publics de l'Etat**

- préfecture ou sous-préfecture
- trésorerie
- centre des impôts

### **Éducation**

- école maternelle
- école élémentaire
- collège
- maison familiale rurale
- lycée
- centre de formation des apprentis (CFA, CIPECMA...)
- établissement d'études supérieures

### **Social**

- accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- garderie périscolaire
- crèche, relais d'assistants maternels
- service de PMI (protection maternelle et infantile)

- centre social
- centre communal d'action sociale (CCAS)
- centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- aide à domicile (service)
- Délégation Territoriale du Département (siège ou antenne)
- CPAM (Bureau, Borne interactive, Visio-guichet)
- CAF (Bureau, Borne interactive, Visio-guichet)
- MSA (antenne ou permanence)
- accueil des personnes âgées (EHPAD, EHPA, résidence séniors)

### **Emploi - Économie**

- agence Pôle emploi
- mission locale
- maison de l'emploi
- chambre ou antenne consulaire (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers)

### **Offre culturelle**

- cinéma
- théâtre ou salle de spectacle
- bibliothèque, médiathèque
- musée local
- salle des fêtes
- librairie ou rayon librairie en grande surface
- office de tourisme

### **Offre sportive et de loisirs**

- terrain de sports
- piscine
- salle polyvalente
- centre ludique

### **Autres professions libérales**

- notaire
- avocat
- huissier
- géomètre - expert
- vétérinaire

## **Constitution d'une base de données récente et précise à l'échelle de la commune**

Sur les 469 communes que comptait la Charente-Maritime en 2016 (466 aujourd'hui compte tenu des regroupements intervenus en 2017), 448 communes ont répondu immédiatement au questionnaire démontrant ainsi l'intérêt que portent les maires à la présence de services du quotidien.

Ces données ont été complétées par les informations fournies par les partenaires (La Poste, ARS, CPAM, MSA, CAF, Pôle Emploi, CARSAT), par les Services de l'État et les Directions du Département (annexe 3).

L'ensemble de ces éléments a permis de générer des cartes thématiques univariées et des cartes de synthèse qui ont vocation à servir de base pour établir un diagnostic.

Le choix des cartes a été fait après avoir sélectionné les principaux services du quotidien utiles à l'échelle d'une commune.

## Deux niveaux de paniers de services du quotidien

Un premier panier a été défini, composé de huit services définis comme indispensables au quotidien pour la population.

### Panier de services de niveau 1

THEMES
- boulangerie
- service postal (poste, point poste ou agence postale)
- multiple rural (épicerie polyvalente)
- médecin généraliste
- pharmacie
- infirmier
- école élémentaire
- école maternelle

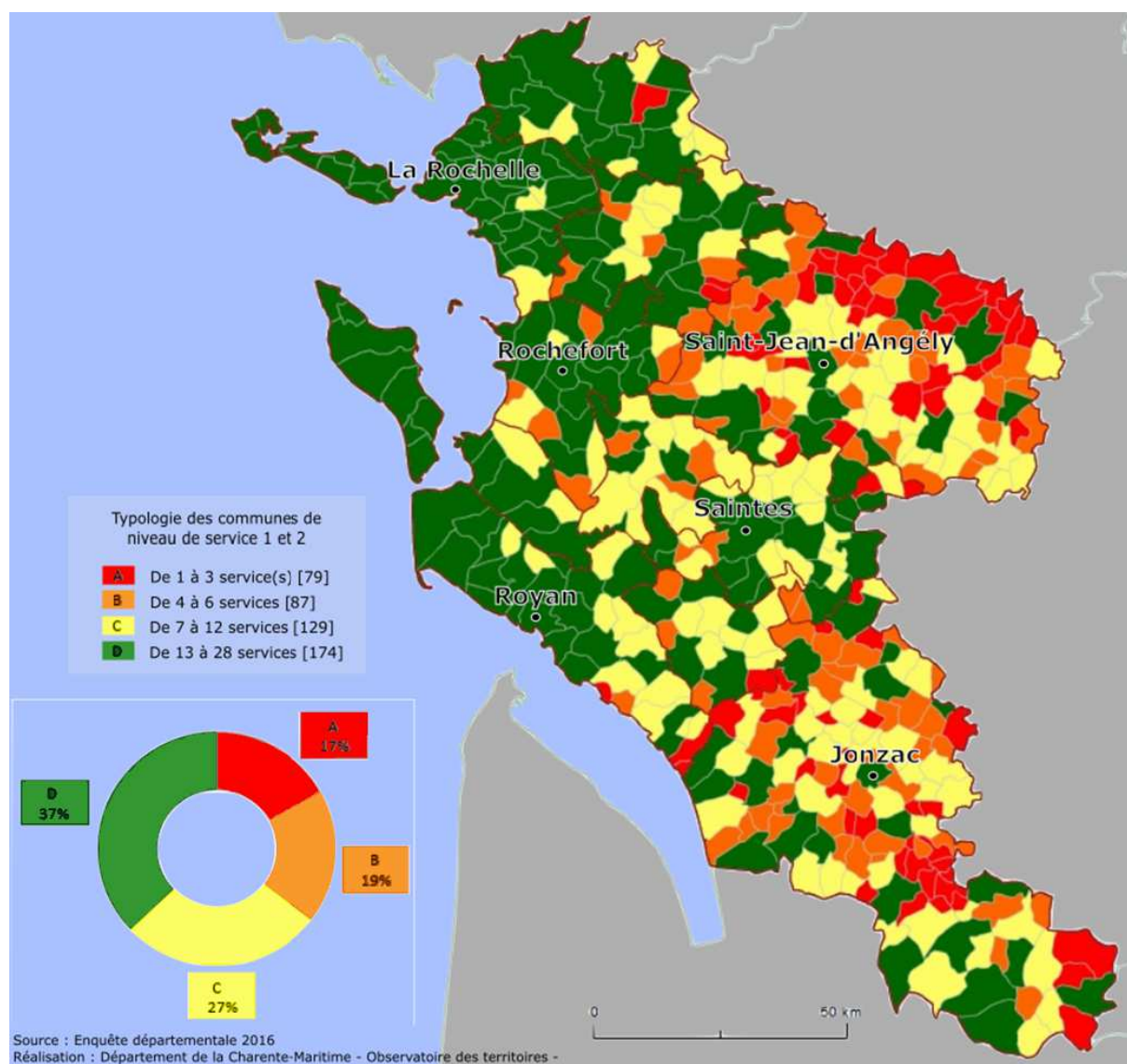
Un second panier le complète, composé de vingt services de nature à constituer un attrait pour la population

### Panier de services de niveau 2

THEMES
- bar tabac presse
- service bancaire (agence, distributeur automatique)
- station-service
- point vente bouteille de gaz
- boucherie
- boîte aux lettres de collecte de courrier
- centre de secours ou centre de première intervention
- gendarmerie ou police nationale
- maison de santé pluridisciplinaire
- entreprise ou syndicat de pompes funèbres
- ligne de bus commerciale
- collège
- garderie périscolaire
- crèche, relais d'assistants maternels
- accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- bibliothèque, médiathèque
- salle des fêtes
- terrain de sports
- salle polyvalente
- marché

L'agrégation de ces deux paniers de services de niveau 1 et 2, soit 28 services, a permis d'éditer deux cartes.

## Typologie des communes de Charente-Maritime selon leur offre de services de niveau 1 et 2



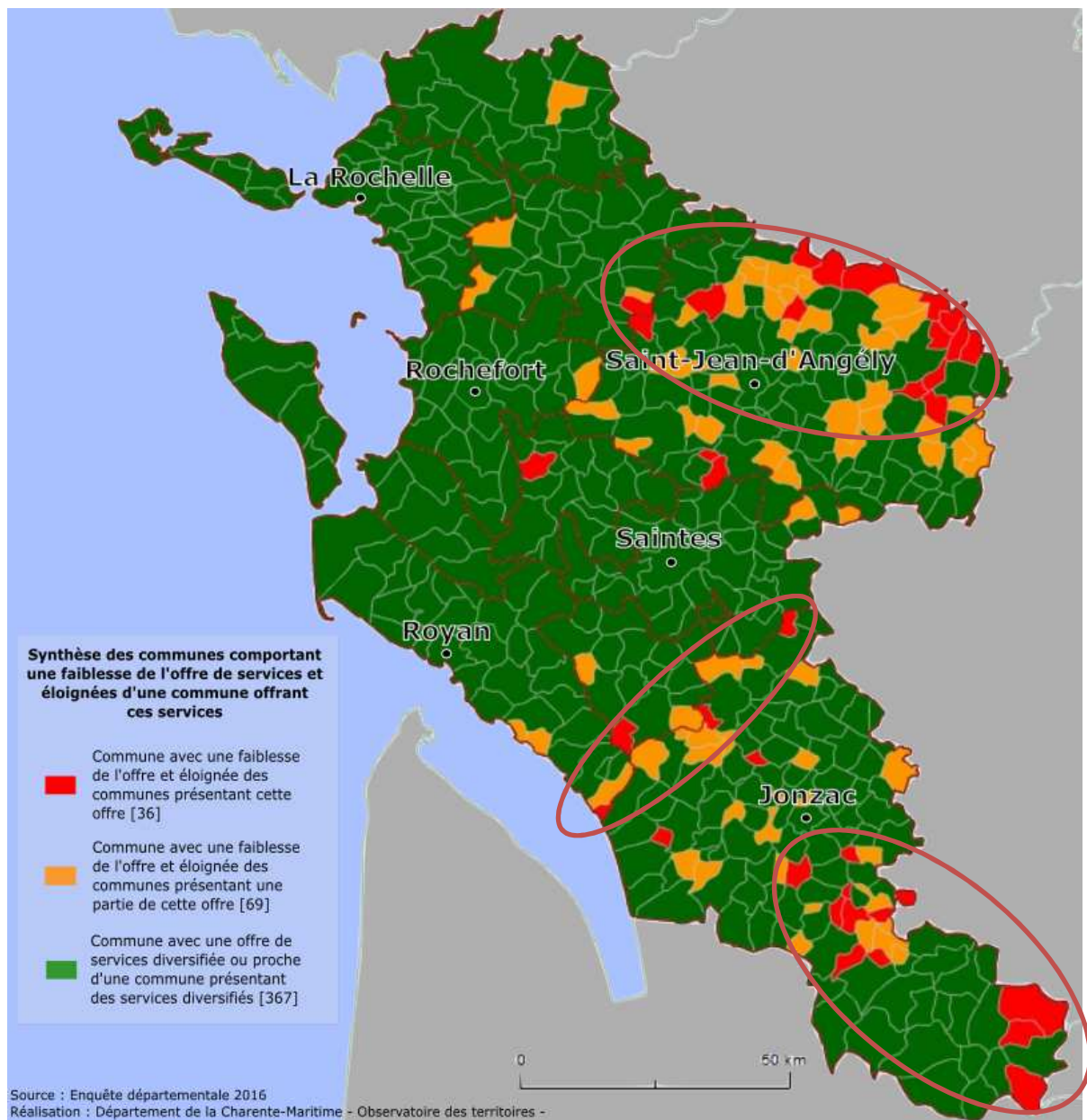
79 communes du département ont seulement entre 1 et 3 services de niveau 1 ou 2, soit 17% de l'ensemble des communes (en rouge sur la carte).

Dans ces communes, les services représentent :

- Pour 43 % une boîte aux lettres de collecte de courrier
- Pour 30 % une salle des fêtes

## Synthèse de l'offre de services et de son accessibilité dans les communes de la Charente-Maritime

### Croisement des communes comportant une faiblesse de l'offre et une accessibilité limitée aux services de niveau 1 et de niveau 2



36 communes affichent une faiblesse de l'offre de services de niveau 1 et 2 et sont éloignées des communes présentant cette offre (annexe 4).



## Cartes thématiques

Les cartes thématiques résultant de l'enquête départementale 2016 auprès des communes, ont vocation à fournir une image précise de la répartition géographique des services utiles au quotidien en Charente-Maritime.

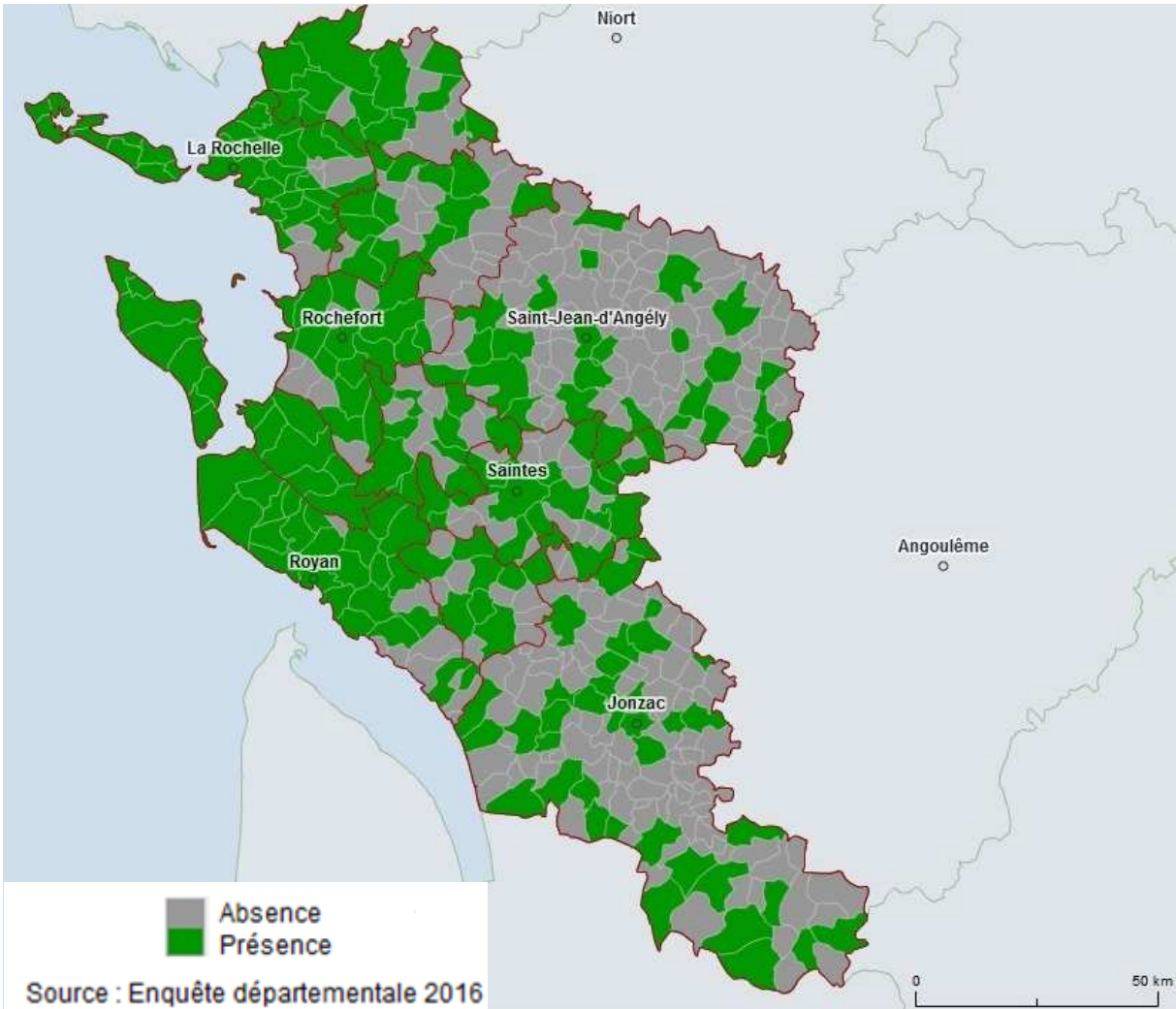
Elles viennent compléter les informations données par les deux cartes de synthèse basées sur les deux niveaux de paniers de services du quotidien.

8 cartes de services de niveau 1 :

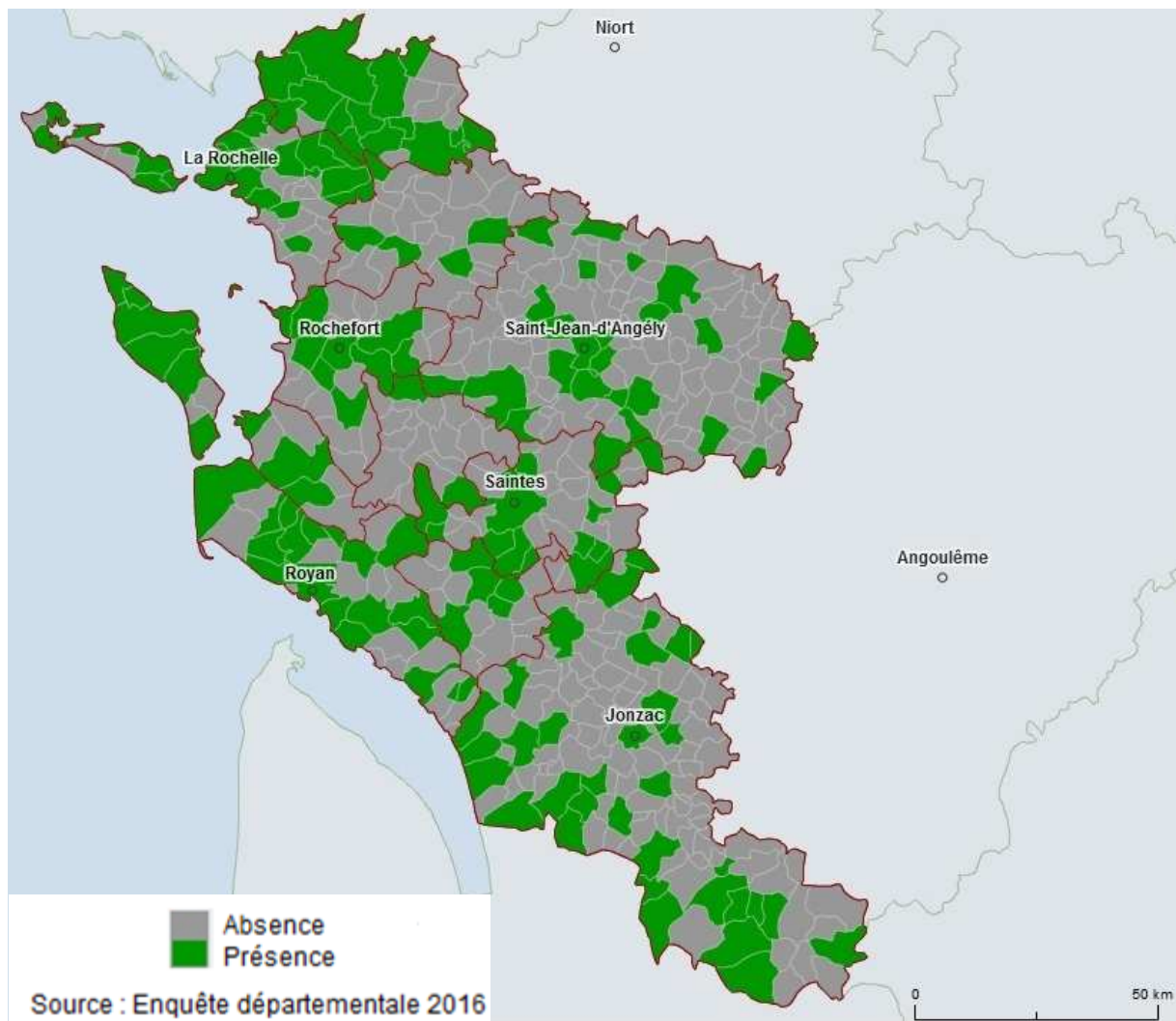
- Boulangerie
- Multiple rural (épicerie polyvalente)
- Service postal (poste, point poste ou agence postale)
- Médecin généraliste
- Pharmacie
- Infirmier
- École maternelle
- École élémentaire

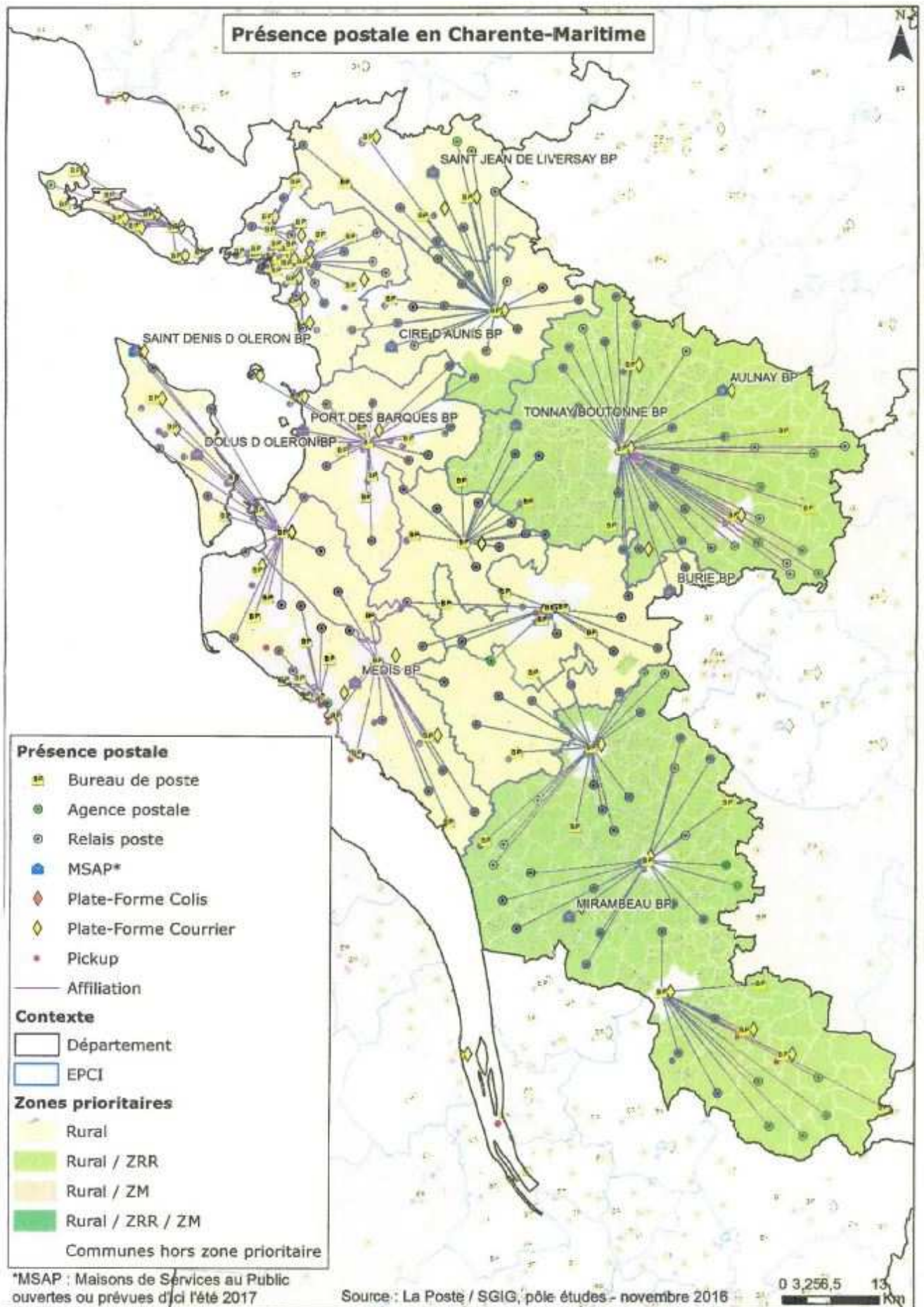
15 cartes de services de niveau 2 et 3 (annexes 5 à 19).

# Répartition des boulangeries en Charente-Maritime

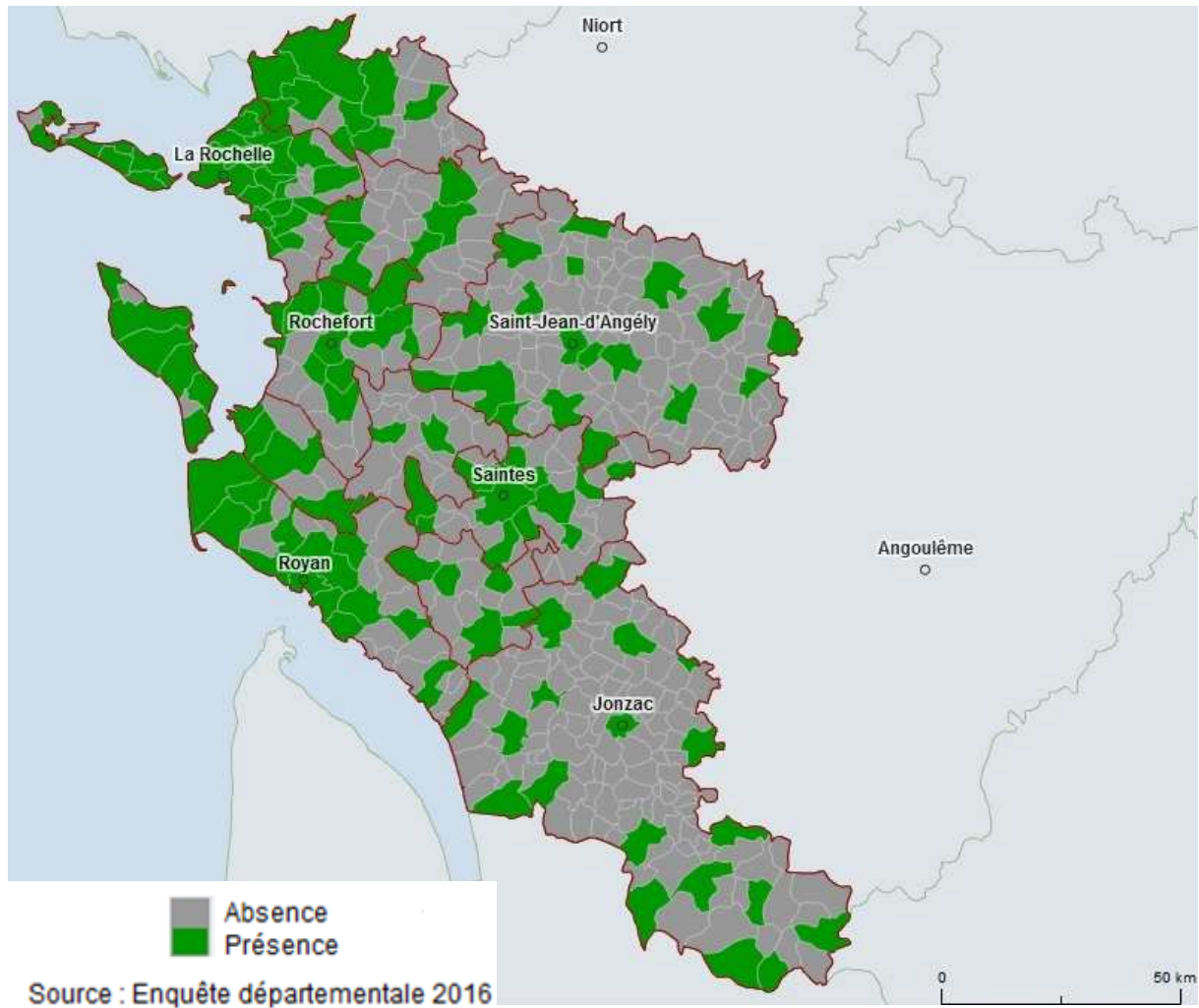


## Répartition des multiples-ruraux en Charente-Maritime

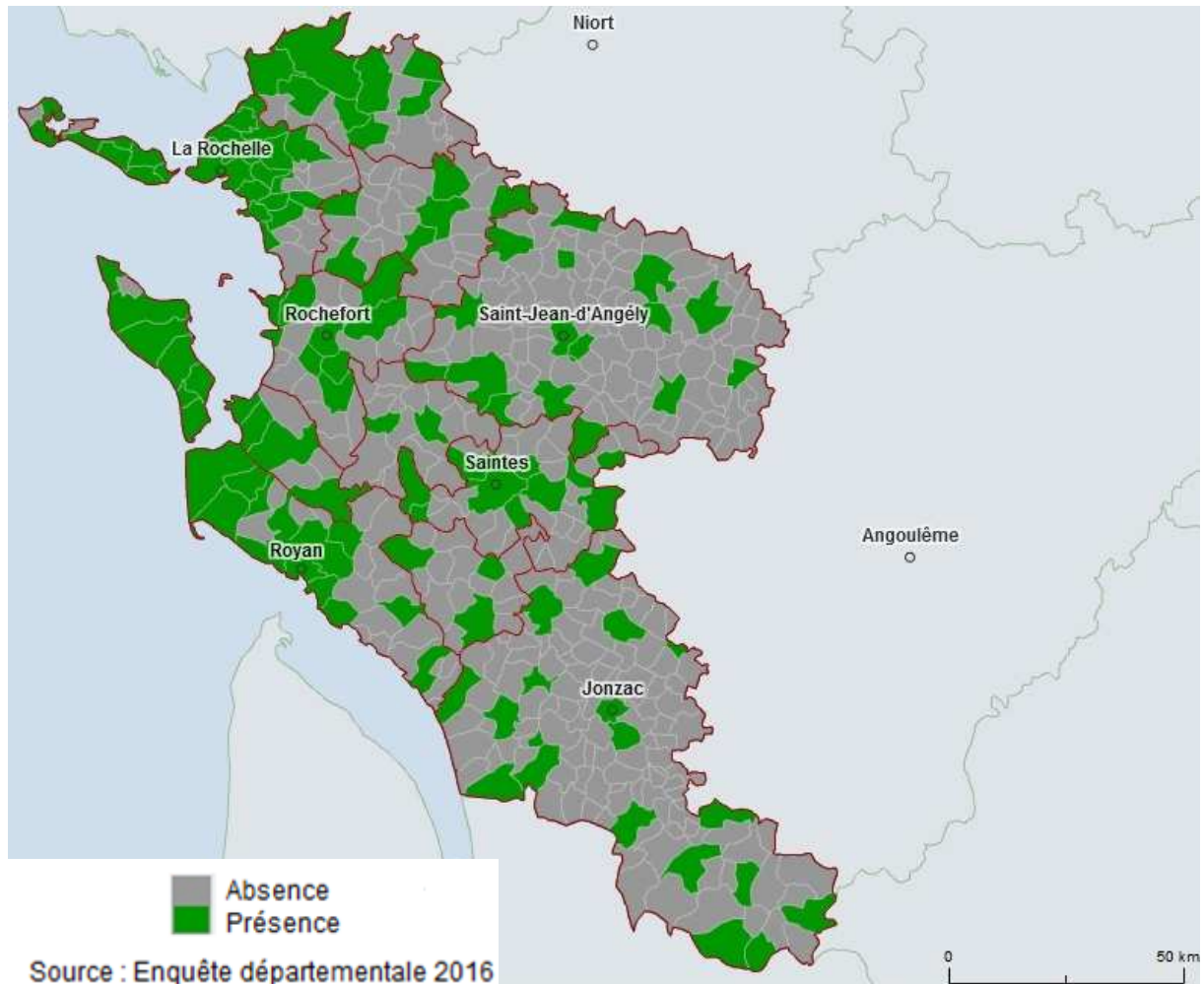




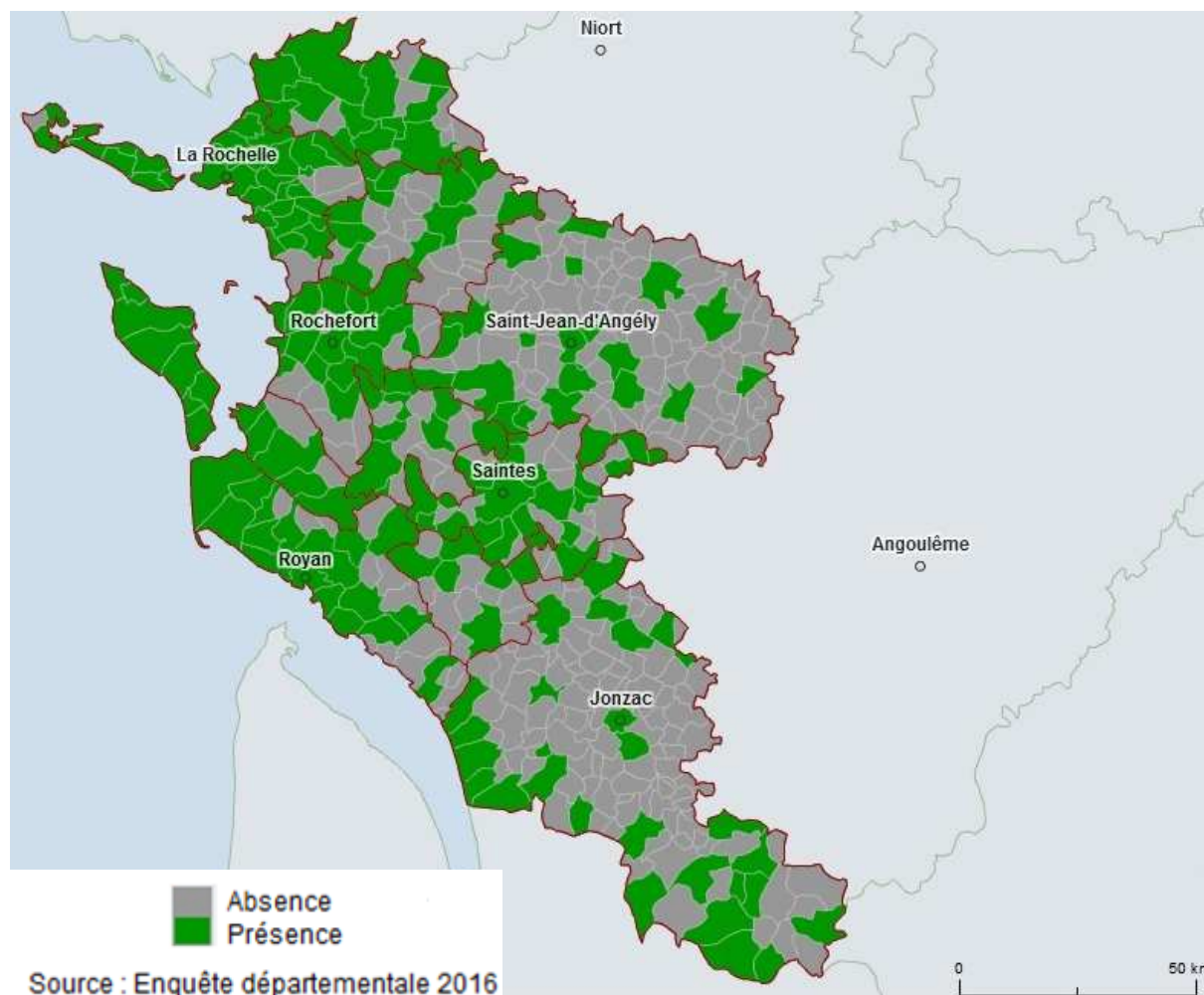
# Répartition des médecins généralistes en Charente-Maritime



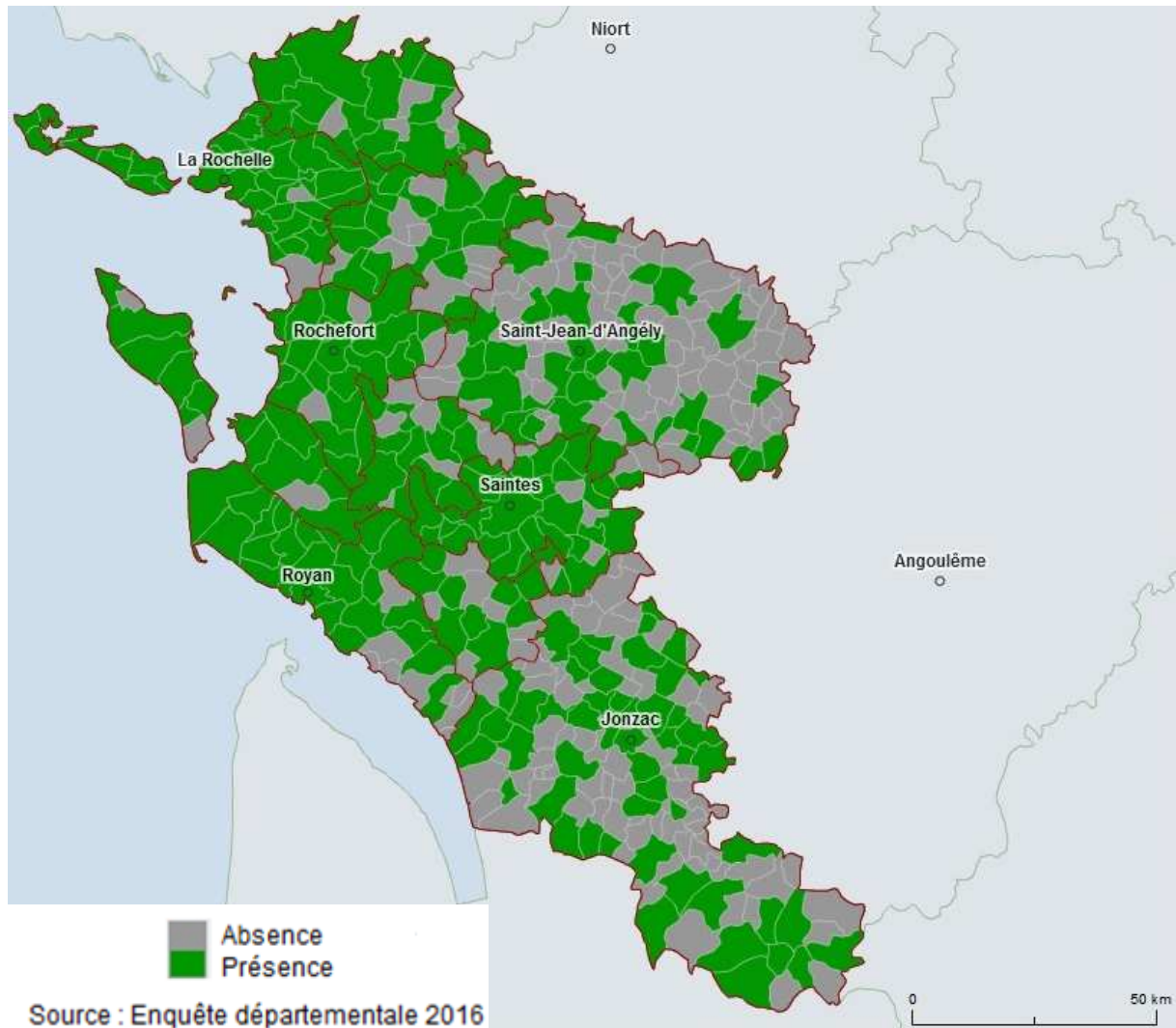
## Répartition des pharmacies en Charente-Maritime



## Répartition des infirmiers en Charente-Maritime

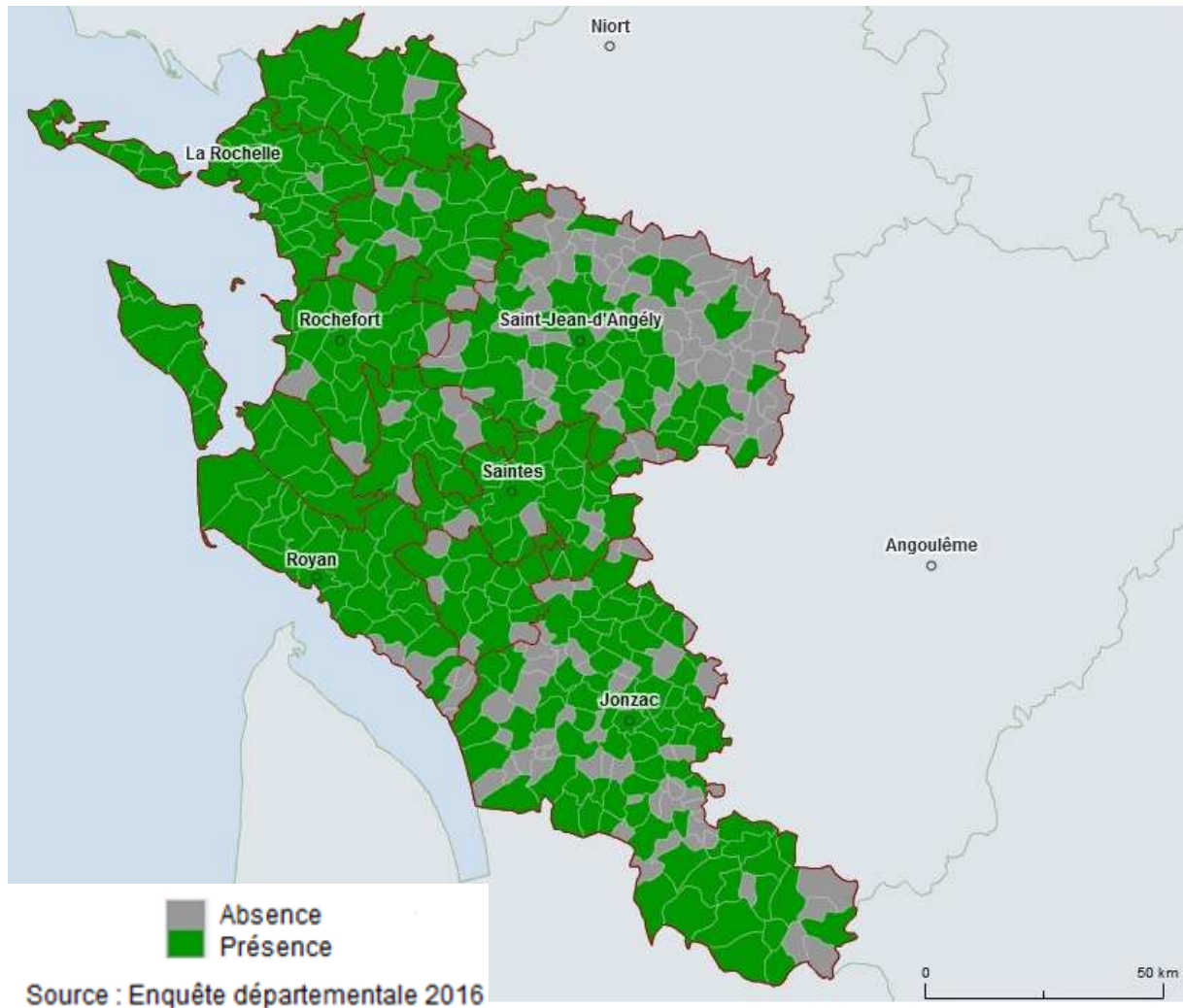


## Répartition des écoles maternelles en Charente-Maritime





## Répartition des écoles élémentaires en Charente-Maritime



## **V. ANALYSE ET DIAGNOSTIC**

## Six constats majeurs

L'analyse de la cartographie et les entretiens avec les partenaires ont permis de mettre en évidence six constats majeurs qui ont servi de base à la construction du plan d'actions.

### **1<sup>er</sup> constat :**

une concentration des offres de services sur les agglomérations de plus de 5 000 habitants et une contraction en milieu rural<sup>1</sup>.

### **2<sup>ème</sup> constat :**

un déséquilibre avéré entre une frange littorale où se concentre près de 30 % de la population, bien pourvue en services marchands et non marchands, et les communes plus continentales moins densément peuplées où les services se font plus rares.

### **3<sup>ème</sup> constat :**

toute offre de services confondue, trois zones nettement déficitaires en Vals de Saintonge, en Haute Saintonge et en bordure de l'Estuaire (annexe 20).

### **4<sup>ème</sup> constat :**

dans les zones péri urbaines, une absence de services dans certaines communes, ces derniers n'ayant pas suivi la population venue s'installer pour des raisons économiques ou de cadre de vie en périphérie des villes.

### **5<sup>ème</sup> constat :**

un déficit des services de santé, particulièrement en ce qui concerne le remplacement des médecins généralistes et la présence de spécialistes ainsi que la réduction du nombre de maternités et la rationalisation des services d'urgence.

### **6<sup>ème</sup> constat :**

une part significative des ménages ne dispose pas de véhicule ce qui limite l'accessibilité aux services (carte en annexe 21).

---

<sup>1</sup> Contraction significative dans un département dont 96 % des communes de Charente-Maritime comptent moins de 5 000 habitants et 92 % moins de 3 000 habitants

## **VI. SIX GRANDES ORIENTATIONS**

La deuxième étape du schéma consiste, à partir du diagnostic, à déterminer les priorités et choisir les grandes orientations considérées comme essentielles pour le maintien, voire le renforcement de l'offre des services marchands et non marchands dans le département de la Charente-Maritime et l'amélioration de leur accessibilité.

Huit réunions du comité de pilotage associant différents intervenants ont permis d'arrêter six orientations jugées majeures, chacune étant déclinée en plusieurs actions.

Chaque action est identifiée par une fiche détaillée précisant l'objectif, le pilote, les partenaires, les étapes de mise en œuvre, le coût, les indicateurs de suivi et d'évaluation.

## **VII. PLAN D' ACTIONS DU SCHÉMA**

## SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

<b>TABLEAU DES ORIENTATIONS ET ACTIONS</b>	
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>
<b>1- Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation</b>	1-1 Mettre en place un observatoire départemental de veille relatif aux projets de suppression de services publics
	1-2 Mettre en place un partenariat avec le réseau des Chambres consulaires pour assurer le suivi des risques de cessation d'activité
	1-3 Mettre en place une veille avec les partenaires pour le suivi des évolutions de leurs implantations
	1-4 Accompagner les communes et EPCI dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien
	1-5 Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet
	1-6 Déployer la fonction contact de la gendarmerie
<b>2- Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires</b>	2-1 Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien
	2-2 Définir un partenariat avec les communes et les EPCI
	2-3 Étudier les actions envisageables avec les partenaires
	2-4 Élargir l'accès aux services départementaux
	2-5 Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées
<b>3- Déployer l'accès aux services de santé</b>	3-1 Inciter à l'installation des professionnels de santé
	3-2 Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires
	3-3 Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs

## TABLEAU DES ORIENTATIONS ET ACTIONS

ORIENTATIONS	ACTIONS
<b>4- Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements</b>	4-1 Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes
	4-2 Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires
	4-3 Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations
	4-4 Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges
<b>5- Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés</b>	5-1 Développer l'accès au haut-débit et très haut-débit
	5-2 Cartographier les espaces numériques publics
	5-3 Soutenir le déploiement d'espaces numériques
	5-4 Créer un réseau de médiateurs numériques
	5-5 Soutenir la création de MSAP mobiles
	5-6 Améliorer le contact avec la gendarmerie via la brigade numérique
<b>6- Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services</b>	6-1 Développer les aires de co voiturage
	6-2 Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires
	6-3 Organiser des ateliers de la mobilité locale
	6-4 Développer les cheminements doux
	6-5 Soutenir l'électromobilité



## **Orientation 1**

*Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter la fermeture de commerces de première nécessité</li> <li>- Éviter la suppression des services publics</li> <li>- Éviter la suppression d'agences, d'antennes, de relais ou de points de contact des partenaires du schéma</li> </ul>		
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
1-1 Mettre en place un observatoire départemental de veille relatif aux projets de suppression de services publics	Département et État	- Mettre à jour annuellement d'une cartographie permettant de localiser les services publics existants et les fermetures récentes (antennes, agences, permanences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie annuelles des demandes de subvention</li> <li>- Évolution annuelle du montant de l'investissement</li> </ul>
1-2 Mettre en place un partenariat avec le réseau des Chambres consulaires pour assurer le suivi des risques de cessation d'activité	Département et État	- Établir un système d'alerte en collaboration avec les Chambres consulaires permettant d'anticiper la fermeture des commerces	- Édition d'une carte annuelle
1-3 Mettre en place une veille avec les partenaires pour le suivi des évolutions de leurs implantations	Département et État	- Réunir annuellement les partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, La Poste, MSA ...) afin d'anticiper les évolutions de leurs positionnements géographiques	- Nombre annuel de fermetures

<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Maintenir un accès de qualité aux services du quotidien sur l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation</b>		
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
1-4 Accompagner les communes et EPCI dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien	Département	- Cibler davantage le maintien ou la création de services marchands ou non marchands par l'intermédiaire des différents dispositifs d'aides mis en place par le Département	- Nombre d'implantations (antennes, agences, permanences) - Édition d'une carte annuelle
1-5 Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet	État	- Demander un arbitrage interministériel si les évolutions des implantations locales de l'État sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'accès aux services dans le Département.	- Nombre d'activation de la procédure de signalement
1-6 Déployer la fonction contact de la gendarmerie	État	- Dédier des patrouilles au contact avec la population	

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-1 :</b>	
Mettre en place un observatoire départemental de veille relatif aux projets de suppression de services publics	
<b>Objectif</b>	Veiller à maintenir une présence équitable des services publics sur l'ensemble du Département
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de mettre à jour régulièrement une cartographie permettant de localiser les services publics existants (antennes, agences, permanences) et les fermetures récentes afin de détecter des zones en phase de désertification dans lesquelles les services de base ne seraient plus assurés.
<b>Pilote</b>	État et Département
<b>Partenaires</b>	EPCI Communes
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants du Département et de l'État
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Edition d'une carte annuelle
<b>Communication</b>	

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-2 :</b>	
<b>Mettre en place un partenariat avec le réseau des chambres consulaires pour assurer le suivi des risques de cessation d'activité</b>	
<b>Objectifs</b>	Anticiper les risques de fermetures de commerces de proximité et de première nécessité
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir un système d'alerte en collaboration avec les chambres consulaires afin de détecter le plus en amont possible les risques de fermeture de commerces,</li> <li>- d'établir une carte permettant de localiser ces commerces,</li> <li>- de rechercher et étudier les causes menaçant l'activité et motivant son arrêt,</li> <li>- de mettre à disposition des élus une plateforme d'alerte sur le site Internet du Département.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	État et Département
<b>Partenaires</b>	Chambres consulaires, Tribunal de commerce (Programme PNSI)
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants du Département et de l'État
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Bilan annuel. Nombre, typologie et localisation des commerces fermés.
<b>Communication</b>	- Magazine du Département - Magazine de la CCI

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-3 :</b>	
Mettre en place une veille avec les partenaires pour le suivi des évolutions de leurs implantations	
<b>Objectifs</b>	Anticiper les évolutions des positionnements géographiques des partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste)
<b>Description de l'action</b>	<p>Des réunions annuelles seront prévues avec chaque partenaire afin d'examiner, le plus en amont possible, les motivations qui guident l'évolution de leur positionnement géographique, voire la suppression de certains lieux d'accueil.</p> <p>L'objectif est de tenter de mettre ces évolutions en adéquation avec le positionnement d'autres services marchands et non marchands du quotidien.</p>
<b>Pilote</b>	État - Département (en collaboration avec les communes)
<b>Partenaires</b>	CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste. Communes
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants du Département et de l'État
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'implantations (antennes, agences, permanences) - Édition d'une carte annuelle
<b>Communication</b>	

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-4 :</b> Accompagner les communes et EPCI dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien	
<b>Objectifs</b>	Cibler le maintien ou la création de services marchands ou non marchands par l'intermédiaire des différents dispositifs d'aides mis en place par le Département
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Département attribue des aides aux communes de moins de 5 000 habitants et aux EPCI pour le compte de communes de moins de 5 000 habitants dans le cadre du fonds de revitalisation des bourgs.</p> <p>Les taux d'aide sont bonifiés :</p> <p>de 10% :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la création ou la restructuration de crèches ;</li> </ul> <p>de 5% :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le maintien ou la création de commerces de première nécessité et non concurrentiels (boulangerie, multiple rural, bar tabac journaux, boucherie) ;</li> <li>- pour la construction ou l'aménagement d'agences postales.</li> </ul> <p>Dans le cadre de ce même fonds, le Département intervient pour la construction ou la restructuration de mairies, de salles de réunion, de salles des fêtes, d'offices de tourisme.</p> <p>Les communes de plus de 5 000 habitants peuvent également bénéficier d'aides dans le cadre de projets particuliers.</p> <p>Dans le cadre de sa politique culturelle et sportive, le Département intervient dans toutes les communes pour la construction de salles polyvalentes, l'aménagement de terrains de sports, de piscines et d'équipements sportifs.</p>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	EPCI Communes
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Déjà en cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	En 2018 : - 4 500 000 € pour le Fonds de revitalisation - 1 800 000 € pour les équipements sportifs - 2 114 000 € pour les équipements culturels Plus les dossiers particuliers traités en cours d'année
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre, typologie et localisation des demandes de subvention</li> <li>- Évolution annuelle du montant de l'investissement</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Magazine du Département</li> <li>- Compétences 17</li> <li>- Site internet du Département</li> <li>- Info directe</li> </ul>

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-5 :</b>	
Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet	
<b>Objectifs</b>	Anticiper et coordonner les modifications d'implantations des services de l'État et de ses opérateurs
<b>Description de l'action</b>	S'il estime que les évolutions envisagées des réseaux des ministères sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'accès aux services dans le département, notamment au regard de leur aspect cumulatif, des difficultés économiques et sociales propres au territoire, ou de son caractère particulièrement enclavé, le préfet exercera son pouvoir d'alerte afin d'obtenir un arbitrage interministériel.
<b>Pilote</b>	Préfet
<b>Partenaires</b>	Secrétariats généraux des ministères
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	Durée du schéma
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants de l'État
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'activations de la procédure de signalement
<b>Communication</b>	



Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>FICHE-ACTION n° 1-6 :</b>	
Déployer la fonction contact de la gendarmerie	
<b>Objectifs</b>	Renforcer la proximité des gendarmes avec la population
<b>Description de l'action</b>	Le commandant de chaque brigade établira le service journalier de patrouilles dédiées au contact avec la population, avec des horaires adaptés à son biorythme. Par exemple, une patrouille sera présente à 7 heures 30 à une entrée de collège pour échanger avec le personnel de l'Éducation Nationale. À 9h, les gendarmes contacteront les commerçants à l'ouverture de leur boutique et poursuivront avec des professionnels et des résidents...
<b>Pilote</b>	Groupement de gendarmerie départementale
<b>Partenaires</b>	
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Des « patrouilles contact » seront mises en place dans chaque unité à compter de janvier 2018.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Communication</b>	- Communication réalisée en octobre à destination des élus puis décembre 2017 par voie de presse

## **Orientation 2**

*Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

ORIENTATION 2 Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires			
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un temps d'accès maximum à chaque service de premier niveau figurant sur les cartes univariées thématiques afin d'assurer une équité pour tous les usagers</li> <li>- Compléter le maillage de relais de services de premier niveau</li> </ul>		
Actions	Pilote	Modalités de mise en place et calendrier	Indicateur de suivi et d'évaluation
2-1 Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien	Département	- Intervenir en partenariat avec les communes pour identifier les services de premier niveau absents des zones déficitaires (utiliser les données issues du questionnaire adressé aux communes).	- Cartographie mise à jour annuellement
2-2 Définir un partenariat avec les communes et les EPCI	2-2-1 Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les communes des zones déficitaires dans leurs projets d'implantation de nouveaux services de premier niveau par l'intermédiaire des Fonds d'aide aux communes et plus particulièrement du Fonds de revitalisation.</li> <li>- Soutenir les communes déficitaires par l'intermédiaire du dispositif Appels à manifestation d'intérêt (AMI).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux services implantés</li> <li>- Nombre d'études menées (projets AMI)</li> </ul>
	2-2-2 État	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les projets d'accessibilité aux services dans les zones déficitaires avec la DETR.</li> <li>- Programmer de manière prioritaire les opérations liées à l'accès aux services dans les zones identifiées comme déficitaires</li> <li>- Proposer un taux d'intervention plus important dans ces zones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers</li> <li>- Financements attribués</li> </ul>

ORIENTATION 2		Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires	
Actions	Pilote	Modalités de mise en place et calendrier	Indicateur de suivi et d'évaluation
2-3 Étudier les actions envisageables avec les partenaires	Département et État	- Mettre en place des réunions annuelles État - Département avec tous les partenaires.	Nombre d'actions concrètes menées sur le terrain suite à ces réunions
2-4 Élargir l'accès aux services départementaux	Département	- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers du service social départemental. - Prendre en compte les évolutions des demandes des usagers afin d'offrir un accueil de proximité pour une réponse rapide aux Charentais-Maritimes - Identifier de nouveaux points d'accueil.	Évaluation des actions en cours avec indicateur de suivi du nombre de personnes reçues, de réponses apportées
2-5 Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	État	- Fournir aux élus un accompagnement méthodologique et financier pour la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse, notamment du point de vue de l'accessibilité aux loisirs, à la culture et au sport, sur la base d'un état des lieux précis des forces et faiblesses du territoire, en vue d'émettre des préconisations partagées et de construire un plan d'actions concerté.	

Orientation n°2 : Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires

<b>FICHE-ACTION n° 2-1 :</b>	
Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien	
<b>Objectifs</b>	Définir un temps d'accès maximum à chaque service de premier niveau figurant sur les cartes univariées thématiques afin d'assurer une équité pour tous les usagers
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'intervenir en partenariat avec les communes afin d'identifier les services de premier niveau absents des zones déficitaires,</li> <li>- de mettre à jour régulièrement les données fournies via le questionnaire adressé aux maires en mai 2016 en les sollicitant une fois par an afin qu'ils puissent mentionner les services de première nécessité, marchands et non-marchands, qui ont fermé ou ouvert dans leur commune.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants au Département
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Cartographie mise à jour annuellement
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 2-2-1 :</b>	
Définir un partenariat avec les communes et les EPCI	
<b>Objectifs</b>	Compléter le maillage de relais de services de premier niveau et accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans la redynamisation de leurs centres bourgs
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Département accompagne les communes et EPCI des zones déficitaires dans leurs projets d'implantation de nouveaux services de premier niveau par l'intermédiaire des Fonds d'aide aux communes et plus particulièrement du Fonds de revitalisation en modulant les taux d'intervention afin de mieux cibler les zones en voies de désertification.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la redynamisation des centres bourgs, il accompagne les communes de moins de 5 000 habitants situées en zones C au regard du zonage relatif aux politiques du logement.</p> <p>Cet accompagnement en ingénierie sera coordonné grâce au partenariat de quatre structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat 17</li> <li>- la Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS)</li> <li>- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 17)</li> <li>- le Département</li> </ul> <p>L'objectif est de proposer aux communes demandeuses de s'engager dans une démarche de réflexion se traduisant par une approche globale de la rénovation de l'habitat et du maintien des services.</p>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes EPCI
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Réflexion régulière en fonction des besoins exprimés
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Enveloppe 2018 : Voir fiche 1-1
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux services implantés, maintenus, grâce à l'intervention financière du Département</li> <li>- Nombre d'études menées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt</li> </ul>
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 2-2-2 :</b>	
Définir un partenariat avec les communes et EPCI	
<b>Objectifs</b>	Soutenir le développement concerté de l'accès aux services dans les zones déficitaires
<b>Description de l'action</b>	L'État soutient les projets d'accessibilité aux services dans les zones déficitaires avec la DETR. Les opérations liées à l'accès aux services font partie des priorités de programmation et pourront faire l'objet d'un taux d'intervention plus important (20%) dans les zones identifiées comme déficitaires.
<b>Pilote</b>	Préfecture
<b>Partenaires</b>	Partenaires financeurs
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Premier semestre 2018
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de dossiers et financements attribués - Nombre de dossiers non retenus
<b>Communication</b>	- Bilan de la DETR présenté en commission des élus et mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture

<b>FICHE-ACTION n° 2-3 :</b> Étudier les actions envisageables avec les partenaires	
<b>Objectifs</b>	Réunir régulièrement les partenaires potentiels afin d'optimiser les actions à mettre en place visant à améliorer la desserte en services marchands et non marchands des zones déficitaires
<b>Description de l'action</b>	Des réunions annuelles conjointes Etat-Département seront mises en place avec tous les partenaires, ce qui permettra d'examiner les attentes des communes et EPCI.
<b>Pilote</b>	État - Département
<b>Partenaires</b>	Tous les partenaires
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2020 - 2022
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'actions concrètes menées sur le terrain suite à ces réunions
<b>Communication</b>	



<b>FICHE-ACTION n° 2-4 :</b> Élargir l'accès aux services départementaux	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des Charentais-Maritimes par le service social départemental
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Département prend en compte les évolutions des demandes des usagers afin d'offrir un accueil de proximité pour une réponse rapide aux Charentais-Maritimes. De nouveaux points d'accueil seront identifiés.</p> <p>À terme, une charte d'accueil sera élaborée pour le service social départemental afin d'harmoniser les critères d'implantation territoriale avec les mairies en proposant un cadre commun garantissant une qualité de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- confidentialité de l'accueil,</li> <li>- accès informatiques,</li> <li>- accessibilité.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes EPCI
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens du Département
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Évaluation des actions en cours avec indicateurs de suivi du nombre de personnes reçues, de réponses apportées
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Magazine du Département</li> <li>- Opérations presse ciblées</li> </ul>

<b>FICHE-ACTION n° 2-5 :</b>	
Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	
<b>Objectifs</b>	Réduire les inégalités d'accès aux services à destination de la jeunesse sur les territoires reconnus prioritaires par le Schéma Départemental des Actions Éducatives Concertées, par le renforcement des actions transversales ciblant les besoins spécifiques du territoire et des populations
<b>Description de l'action</b>	Un accompagnement méthodologique et financier sera fourni aux élus pour la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse, notamment du point de vue de l'accessibilité aux loisirs, à la culture et au sport, sur la base d'un état des lieux précis des forces et faiblesses du territoire, en vue d'émettre des préconisations partagées et de construire un plan d'actions concerté.
<b>Pilote</b>	Direction départementale de la Cohésion sociale, Caisse d'allocations familiales et Éducation nationale
<b>Partenaires</b>	Élus et acteurs des territoires concernés
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	L'action a démarré le 1er octobre 2017 avec les élus du SICOM de Montguyon. La démarche, qui s'appuie sur une convention et un cahier des charges signés des pilotes et du SICOM, est conduite par un chargé de mission recruté à cet effet pour une durée de 6 mois. À l'issue, le diagnostic et le plan d'actions seront remis au SICOM.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	- DDCS : 10.000 € - CAF : 10.000 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Communication</b>	La présentation de la démarche aux élus du SICOM en juin 2017 puis la signature des conventions en octobre ont été médiatisées. Les prochains comités de pilotage le seront également.

## **Orientation 3**

*Déployer l'accès aux services de santé*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

<b>ORIENTATION 3</b>		<b>Déployer l'accès aux services de santé</b>	
<b>OBJECTIFS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'accès aux soins</li> <li>- Veiller au maintien des structures en place</li> <li>- Intensifier la présence médicale</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
3-1 Inciter à l'installation des professionnels de santé	3-1-1 Département	- Poursuivre l'incitation à l'installation de jeunes médecins généralistes en accordant des bourses aux étudiants en médecine qui acceptent de signer une convention les engageant à s'installer dans les zones déficitaires du département.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions signées par année</li> <li>- Nombre d'installations effectives</li> </ul>
	3-1-2 Département et ARS	- Recenser les médecins volontaires pour être maîtres de stage dans les zones déficitaires.	- Nombre de médecins recensés comme maîtres de stage
	3-1-3 État	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à l'installation : contrat d'engagement de service public, contrat de praticien territorial de médecine générale, aides prévues par la convention médicale de 2016 ;</li> <li>- Augmenter le nombre de maîtres de stage parmi les médecins généralistes en lien avec les facultés de médecine ;</li> <li>- Accompagner et développer des maisons de santé pluri professionnelles ;</li> <li>- Mettre en place des actions de « marketing territorial » visant à rendre attractif un territoire pour les médecins et les professionnels de santé : conditions de vie, image du territoire, conditions d'exercice...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de MSP en fonctionnement</li> <li>- Nombre de maîtres de stage</li> <li>- Nombre de stagiaires accueillis</li> <li>- Nombre de PTMG</li> <li>- Nombre de CESP installés</li> </ul> <p>Les actions mises en œuvre ont-elles permis de lutter contre la désertification médicale et de faire évoluer le zonage positivement ?</p>

<b>ORIENTATION 3</b>		<b>Déployer l'accès aux services de santé</b>	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
3-2 Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires	État	Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité par l'intermédiaire du Contrat Local de Santé. Il constitue un engagement contractuel, pour une durée de trois à cinq ans, entre l'Agence régionale de santé, une collectivité territoriale, le plus souvent EPCI, et la Préfecture. En fonction des enjeux de santé du territoire concerné, le CLS peut porter sur tout ou partie du champ de compétences de l'ARS : promotion de la santé, prévention, offre de soins hospitalière ou ambulatoire, accompagnement médico-social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de territoires impliqués dans la conduite des politiques de santé</li> <li>- Nombre de programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé</li> </ul>
3-3 Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs	État	Mettre en place des actions de prévention primaire et secondaire « hors les murs » des établissements de Santé qui s'adressent à des personnes sur leurs lieux de vie ou à des professionnels qui interviennent auprès de ces publics et doivent être accessibles pour les personnes en situation de précarité. Les établissements doivent proposer des projets sur les addictions et développer des actions sur la santé sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions annuelles des comités de pilotage des PASS</li> <li>- Nombre de partenaires externes et nombre de protocoles formalisés</li> <li>- Nombre de bénéficiaires</li> </ul>

Orientation n° 3 : Déployer l'accès aux services de santé

<b>FICHE-ACTION n° 3-1-1 :</b> Inciter à l'installation des professionnels de santé	
<b>Objectifs</b>	Veiller au maintien des structures en place Intensifier la présence médicale afin de faciliter l'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de poursuivre l'incitation à l'installation de jeunes médecins généralistes en accordant des bourses aux étudiants en médecine de 3ème cycle qui acceptent de signer une convention les engageant à s'installer pendant au moins quatre ans dans des zones déficitaires définies par le Département.  Montant de la bourse :  - 800 € / mois la 1ère année soit 9 600 € / an - 1 100 € / mois la 2ème année soit 13 200 € / an - 1 600 € / mois la 3ème année soit 19 200 € / an  Soit un montant total de la bourse de 42 000 € sur trois ans. À ce jour, 14 conventions ont été signées.
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Facultés de médecine de Poitiers, Limoges et Bordeaux
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de conventions signées par année - Nombre d'installations effectives
<b>Communication</b>	Information lors des journées d'accueil des facultés de médecine de Poitiers, Limoges et Bordeaux

Orientation n° 3 : Déployer l'accès aux services de santé

<b>FICHE-ACTION n° 3-1-2 :</b> Inciter à l'installation des professionnels de santé	
<b>Objectifs</b>	Épauler les jeunes médecins afin qu'ils viennent s'installer dans les zones déficitaires grâce à un tutorat
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de recenser les médecins volontaires pour être maîtres de stage dans les zones définies par le Département
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	ARS
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de médecins recensés comme maîtres de stage
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 3-1-3 :</b> Inciter à l'installation des professionnels de santé	
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'installation de médecins sur le département, notamment en Vals de Saintonge, Haute-Saintonge et dans les communes bordant l'estuaire de la Gironde
<b>Description de l'action</b>	<p>L'État aide à l'installation des médecins par l'intermédiaire des contrats d'engagement de service public, contrats de praticien territorial de médecine générale (convention médicale de 2016).</p> <p>Il contribue à l'augmentation du nombre de maîtres de stage parmi les médecins généralistes en lien avec les facultés de médecine.</p> <p>Il accompagne et développe des maisons de santé pluri professionnelles.</p> <p>Il met en place des actions de « marketing territorial » visant à rendre attractif un territoire.</p>
<b>Pilote</b>	Agence régionale de santé
<b>Partenaires</b>	Préfecture, Département, Collectivités, URPS, Ordre, Facultés de médecine de Bordeaux et Poitiers
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Durée du schéma
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement</li> <li>- Nombre de maîtres de stage</li> <li>- Nombre de stagiaires accueillis</li> <li>- Nombre de Praticiens territoriaux de médecine générale</li> <li>- Nombre de Contrats d'engagement de service public installés</li> <li>- Évolution en terme de lutte contre la désertification médicale</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le site internet de l'ARS</li> <li>- Lors des inaugurations de MSP</li> <li>- En direction des étudiants en médecine et médecins généralistes</li> </ul>



Orientation n° 3 : Déployer l'accès aux services de santé

<b>FICHE-ACTION n° 3-2 :</b>	
Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires	
<b>Objectifs</b>	Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de réduire les inégalités d'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Un Contrat local de santé constitue un engagement contractuel, pour une durée de trois à cinq ans, entre l'Agence régionale de santé, une collectivité territoriale et la Préfecture. Il permet de mettre en œuvre le projet régional de santé à une échelle infra-territoriale, le plus souvent EPCI. En fonction des enjeux du territoire concerné, le CLS peut porter sur tout ou partie du champ de compétences de l'ARS : promotion de la santé, prévention, offre de soins hospitalière ou ambulatoire, accompagnement médico-social.
<b>Pilote</b>	Agence régionale de santé
<b>Partenaires</b>	Collectivités territoriales volontaires, Préfecture, organismes de Sécurité Sociale, professionnels de santé (URPS et Conseils de l'Ordre), Direction départementale de la Cohésion Sociale, Éducation Nationale, établissements de santé, médico-sociaux et sociaux
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	2017-2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	- Financement ARS de 15 000€ par CLS - Participation au financement du poste de coordinateur
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de territoires impliqués dans la conduite des politiques de santé - Nombre de programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé
<b>Communication</b>	- Site Internet de l'ARS - A la signature des CLS

Orientation n° 3 : Déployer l'accès aux services de santé

<b>FICHE-ACTION n° 3-3 :</b>	
Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs	
<b>Objectifs</b>	Encourager des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins Soutenir la mobilité des permanences d'accès aux soins et à la prévention (PASS) Lancer les établissements de santé et établissements thermaux dans une dynamique globale de prévention des facteurs de risque
<b>Description de l'action</b>	Les quatre centres hospitaliers de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Royan déposent des projets de renforcement de la mobilité de leur PASS. Un comité de pilotage est mis en place pour renforcer les partenariats intra et extra-muros, en inscrivant les PASS dans le réseau médico-social local. Les établissements thermaux et de santé proposent des actions de prévention sur les thèmes de la réduction du tabagisme, sur la vie affective et sexuelle, sur la nutrition et l'activité physique, sur la prévention du risque suicidaire, sur le dépistage des maladies chroniques. Ces actions sont menées par des professionnels sur les lieux de vie de personnes en situation de précarité. Les animateurs de santé publique des 2 groupements hospitaliers territoriaux, recrutés en décembre 2017, suivront le développement des actions.
<b>Pilote</b>	Agence régionale de santé, établissements de santé et thermaux
<b>Partenaires</b>	Acteurs des réseaux territoriaux autour des thématiques de l'urgence sociale, des violences conjugales, des addictions, de l'accès au droit
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	PASS : 4ème trimestre 2017 et année 2018. Les projets déposés en septembre sont instruits et en cours d'arbitrage financier.  Une première génération de projets de prévention a été retenue pour la période 2016-2018. Une seconde vague 2017-2019 est en cours de validation.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Les 9 projets de prévention retenus en 2016 sont financés sur 3 ans à hauteur de 2016 : 30 261 € 2017 : 149 383 € 2018 : 137 790 €  Des projets en cours de validation seront intégrés au volume financier des années 2017, 2018 et 2019.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de réunions annuelles des comités de pilotage des PASS - Nombre de partenaires externes et nombre de protocoles formalisés - Nombre de bénéficiaires
<b>Communication</b>	- Annuelle à partir des rapports d'activité

## **Orientation 4**

*Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement  
et proximité des établissements*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

<b>ORIENTATION 4</b>		<b>Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements</b>	
<b>OBJECTIFS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir pour tous les élèves un temps d'accès maximum à l'école et au collège</li> <li>- Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire</li> <li>- Valoriser les internats comme solution à la distance</li> </ul>	
Actions	Pilote	Modalités de mise en place et calendrier	Indicateur de suivi et d'évaluation
4-1 Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes	Département et État	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un observatoire pour suivre les évolutions des effectifs scolaires afin :                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1- d'identifier les points d'alerte le plus en amont possible.</li> <li>2- de faciliter l'adaptation de l'offre aux effectifs (implantation de nouvelles classes).</li> </ol> </li> <li>- Mettre en place une veille sur les projets de suppression de classes uniques dans le cadre des RPI et les regroupements de classes sur une même commune.</li> <li>- Mettre en place un système d'alerte en provenance des communes.</li> </ul>	- Bilan annuel
4-2 Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires	État	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre.</li> </ul>	- Évolution des structures scolaires

<b>ORIENTATION 4</b>		<b>Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements</b>	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
4-3 Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations	4-3-1 État	- Soutenir les évolutions de la carte scolaire avec la DETR.	- Nombre de dossiers - Financements attribués
	4-3-2 Département	- Attribuer des subventions aux communes dans le cadre du Fonds d'aide aux constructions scolaires du 1er degré en anticipant au maximum les réorganisations.	- Cartographie permettant de localiser annuellement les communes ayant bénéficié d'aide pour leurs constructions ou grosses réparations sur les bâtiments scolaires du 1er degré
4-4 Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges	Département	- Assurer le bon fonctionnement des collèges - En tant que maître d'ouvrage, le Département réalise tous les travaux nécessaires à l'entretien des Collèges.	- Volume annuel des dotations

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant  
qualité de l'enseignement et proximité

<b>FICHE-ACTION n° 4-1 :</b>	
Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes	
<b>Objectifs</b>	Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire Garantir pour les élèves un temps d'accès maximum à l'école
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de mettre en place un observatoire pour suivre les évolutions des effectifs scolaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier les points d'alerte le plus en amont possible</li> <li>- de faciliter l'adaptation de l'offre aux effectifs (implantation de nouvelles classes)</li> <li>- d'établir une veille sur les projets de suppression de classes uniques dans le cadre des RPI et les regroupements de classes sur une même commune</li> <li>- d'instituer un système d'alerte en provenance des communes</li> </ul>
<b>Pilote</b>	État et Département
<b>Partenaires</b>	Communes et Éducation Nationale (Inspection académique)
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	2018-2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Moyens existants de l'État et du Département
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Bilan annuel
<b>Communication</b>	

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant  
qualité de l'enseignement et proximité des établissements

<b>FICHE-ACTION n° 4-2 :</b>	
Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires	
<b>Objectifs</b>	Garantir l'égalité des chances en accompagnant la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux
<b>Description de l'action</b>	Le Plan d'Accompagnement de la Ruralité proposé pour une durée de deux ans permet de contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre. La restructuration de réseaux pédagogiques intercommunaux et le développement du numérique éducatif constituent des éléments essentiels de cette démarche.
<b>Pilote</b>	Éducation nationale
<b>Partenaires</b>	Collectivités volontaires et Association des maires
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Depuis la rentrée 2016, 4 protocoles ont été signés : RPI Saint Saturnin du Bois - Saint Pierre d'Amilly, RPI Courcerac – Mons – Prignac - Thors, RPI Champagne - Saint Jean d'Angle et RPI Bourses et Martron - Neuvicq.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	5 emplois, soit 250 000 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Évolution des structures scolaires
<b>Communication</b>	

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant  
qualité de l'enseignement et proximité des établissements

### FICHE-ACTION n° 4-3-1 :

Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations

<b>Objectifs</b>	Anticiper tant que faire se peut l'évolution des effectifs et son impact sur la carte scolaire pour programmer les investissements à venir
<b>Description de l'action</b>	Les évolutions de la carte scolaire peuvent être soutenues avec la DETR. Les opérations permettant de structurer l'offre scolaire en concertation avec les acteurs locaux font partie des priorités de programmation et pourront faire l'objet d'un taux d'intervention plus important (20%) dans les zones identifiées comme déficitaires.
<b>Pilote</b>	État
<b>Partenaires</b>	Partenaires financeurs
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Premier semestre 2018
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de dossiers et financements attribués - Nombre de refus
<b>Communication</b>	Bilan de la DETR présenté en commission des élus et mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture



Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité

### FICHE-ACTION n° 4-3-2 :

Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations

<b>Objectifs</b>	Participer à la construction ou à l'amélioration d'un bâti de qualité pour les établissements scolaires du premier degré situés dans les communes de moins de 5 000 habitants
<b>Description de l'action</b>	Le Département accorde des subventions aux communes de moins de 5 000 habitants dans le cadre du Fonds d'aide aux constructions scolaires du 1er degré en anticipant au maximum les réorganisations de manière à éviter des investissements qui pourraient se révéler rapidement inutiles
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes, Inspection académique et EPCI
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Politique déjà mise en œuvre
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Enveloppe 2018 : 2 500 000 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de dossiers aidés - Nombre de refus
<b>Communication</b>	

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité

<b>FICHE-ACTION n° 4-4 :</b>	
Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges	
<b>Objectifs</b>	Maintenir la qualité des bâtiments des collèges Respecter des délais d'accès raisonnables grâce à une bonne répartition des établissements
<b>Description de l'action</b>	En tant que maître d'ouvrage, le Département réalise tous les travaux nécessaires à l'entretien des collèges et en assure le bon fonctionnement avec la gestion directe du personnel technique
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes, EPCI et Région (transport)
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	- Moyens humains existants du Département - Enveloppe 2018 : 20 000 000 € pour les collèges publics, 2 800 000 € pour les collèges privés, 237 000 € pour les cités mixtes.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Volume annuel des dotations
<b>Communication</b>	

## **Orientation 5**

*Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

<b>ORIENTATION 5</b>		<b>Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés</b>	
<b>OBJECTIFS</b>		- Permettre à toutes personnes d'accéder au numérique	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
5-1 Développer l'accès au haut-débit et très haut-débit	Département	- Conclure une délégation de service public Très Haut Débit destinée à doter l'ensemble des foyers charentais-maritimes en liaison fibre optique.	- Nombre de prises construites - Nombres de fournisseurs d'accès clients du réseau
5-2 Cartographier les espaces numériques publics	État	- Établir une cartographie des espaces numériques publics existants en précisant le cas échéant la présence de médiateurs numériques et l'organisation de formations aux usages numériques.	- Cartographie annuelle
5-3 Soutenir le déploiement d'espaces numériques	Département	- Élargir l'accès aux services départementaux en développant des points d'accès dématérialisés dans le cadre de la mise en place de la Gestion de la Relation aux Usagers (GRU). - Mettre à disposition de formulaires sur le site Internet. - Créer une plate-forme pour déposer les demandes de subventions.	- Nombre de e-services mis en place - Taux de fréquentation des e-services

<b>ORIENTATION 5</b>		<b>Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés</b>	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
5-4 Créer un réseau de médiateurs numériques	État	- Créer des espaces d'échanges physiques et virtuels entre les médiateurs numériques afin d'encourager l'échange d'informations et de bonnes pratiques.	- Nombre de médiateurs numériques
5-5 Soutenir la création de MSAP mobiles	État	- Mettre en place une extension de l'actuel service existant dans les MSAP pour créer une maison de services au public mobile. La démarche "d'aller vers" le public vise les personnes âgées, les personnes ne possédant pas de véhicule, en recherche d'emploi, en demande d'aide sociale, les personnes ayant des difficultés de mobilité temporaire...	- Nombre de structures mobiles créées - Nombre de permanences et de communes concernées - Nombre de personnes présentes lors des permanences - Type de demandes - Typologie des personnes (âge – domiciliation – situation ...) - Constats des communes / effets
5-6 Améliorer le contact avec la gendarmerie via la brigade numérique	État	- Mettre en place d'une brigade numérique permettant de favoriser, via le numérique, le contact entre la population et les gendarmes. Un opérateur de la gendarmerie évaluera la demande de la personne et proposera soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix.	

Orientation n° 5 : Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

<b>FICHE-ACTION n° 5-1 :</b>	
Développer l'accès au haut-débit et très haut-débit	
<b>Objectifs</b>	Permettre à toutes personnes d'accéder au numérique
<b>Description de l'action</b>	Une délégation de service public Très Haut Débit destinée à doter l'ensemble des foyers charentais-maritimes en liaison fibre optique a été signée.
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	ORANGE et les Communes
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	2018 -2022
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total : 326,6 M€ dont 45,6 M€ de participation publique</li> <li>- Europe : 14,5 M€</li> <li>- État : 15,6 M€</li> <li>- Région : 4,7 M€</li> <li>- Département : 10,8 M€ hors personnel et études</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prises construites</li> <li>- Nombre de fournisseurs d'accès clients du réseau</li> </ul>
<b>Communication</b>	

Orientation n° 5 : Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

<b>FICHE-ACTION n° 5-2 :</b>	
Cartographier les espaces numériques publics	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accessibilité des services dématérialisés
<b>Description de l'action</b>	Une cartographie des espaces numériques publics existants en précisant, le cas échéant, la présence de médiateurs numériques et/ ou l'organisation de formations aux usages numériques sera réalisée puis publiée.
<b>Pilote</b>	État (Direction départementale des territoires et de la mer, service d'information géographique)
<b>Partenaires</b>	Espaces numériques de la Préfecture et des sous-préfectures, MSAP et agences postales équipées, MSAP portées par d'autres acteurs, EPCI et communes volontaires, Services informatiques et communication du CD 17, de la Préfecture, des EPCI et communes volontaires, Syndicat informatique de Charente-Maritime, SGAR
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Premier semestre 2018. Un premier recensement pourra être réalisé sur des territoires pilotes.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Cartographie annuelle à compter du 30 juin 2018
<b>Communication</b>	- Campagne de communication grand public réalisée au 30 septembre 2018 - Publication sur le site de la Préfecture et les réseaux sociaux Communiqué de presse

Orientation n° 5 : Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

<b>FICHE-ACTION n° 5-3 :</b>	
Soutenir le déploiement d'espaces numériques	
<b>Objectifs</b>	Développer l'accès aux services du Département sous forme numérique
<b>Description de l'action</b>	<p>L'accès aux services départementaux sera élargi en développant des points d'accès dématérialisés dans le cadre de la mise en place de la Gestion de la Relation aux Usagers (GRU).</p> <p>Des formulaires seront mis à disposition sur le site Internet.</p> <p>Une plate-forme pour déposer les demandes de subventions sera créée.</p>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2020 - 2022
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de e-services mis en place</li> <li>- Taux de fréquentation des e-services</li> </ul>
<b>Communication</b>	



Orientation n° 5 : Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

<b>FICHE-ACTION n° 5-4 :</b>	
Créer un réseau des médiateurs numériques	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accessibilité des services dématérialisés
<b>Description de l'action</b>	Des espaces d'échanges physiques (réunions) et virtuels (liste de diffusion) entre les médiateurs numériques seront créés afin d'encourager l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Dans la perspective de l'extension de ce réseau, le recours au service civique pour accompagner les usagers sera préconisé.
<b>Pilote</b>	Préfecture, Direction de la coordination et de l'appui territorial, chargé de mission aménagement du territoire
<b>Partenaires</b>	Personnes chargées de l'accueil au sein des espaces numériques de la Préfecture et des Sous-préfectures, des MSAP et agences postales équipées, des MSAP portées par d'autres acteurs, des EPCI et communes volontaires, Service informatique de la Préfecture, SGAR
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Second semestre 2018, après une étape d'expérimentation sur des territoires pilotes.
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Création d'un répertoire et réunion des médiateurs avant le 31 décembre 2018
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 5-5 :</b>	
Soutenir la création de MSAP mobiles	
<b>Objectifs</b>	Tendre vers une égalité d'accès aux droits dématérialisés pour les habitants pour qui la mobilité reste une difficulté majeure
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit d'étendre l'actuel service rendu par les personnels expérimentés des Maisons de services au public dans une démarche « d'aller vers » les personnes âgées, les personnes ne possédant pas de véhicule, en recherche d'emploi, en demande d'aide sociale, les personnes ayant des difficultés de mobilité temporaires. L'accès aux droits mobile pourra prendre la forme d'un véhicule aménagé, connecté, circulant sur les territoires sur lesquels un besoin est identifié.
<b>Pilote</b>	Préfecture, Direction de la coordination et de l'appui territorial, chargé de mission aménagement du territoire
<b>Partenaires</b>	MSAP de Charente-Maritime, Région, Département, EPCI, Communes, Direction départementale de la cohésion sociale, Groupe La Poste, Opérateurs, SGAR.
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	Second semestre 2018 : expérimentation menée par la MSAP de Tonnay- Charente
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures mobiles créées</li> <li>- Nombre de permanences et de communes concernées</li> <li>- Nombre de personnes présentes lors des permanences</li> <li>- Type de demandes</li> <li>- Typologie des personnes (âge - domiciliation - situation ...)</li> <li>- Constats des communes / effets</li> </ul>
<b>Communication</b>	Affichage en mairie et dans les lieux publics, publication dans les bulletins municipaux, porte à porte

Orientation n° 5 : Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

<b>FICHE-ACTION n° 5-6 :</b>	
Améliorer le contact avec la gendarmerie via la brigade numérique	
<b>Objectifs</b>	Développer l'accessibilité des services de la gendarmerie
<b>Description de l'action</b>	<p>La brigade numérique est un nouveau service permettant de favoriser, via le numérique, le contact entre la population et les gendarmes.</p> <p>Hors cas d'urgence, l'habitant pourra, depuis l'interface de son choix (smartphone, tablette, ordinateur, point d'accès numérique) contacter la gendarmerie.</p> <p>Besoin de réponses concernant certaines démarches administratives ou judiciaires spécifiques ? de précisions sur une infraction ? La brigade numérique répondra.</p> <p>Plusieurs canaux seront proposés : tchat, visio, téléphone, SMS, emails, réseaux sociaux.</p> <p>Un opérateur de la gendarmerie évaluera la demande de la personne et proposera soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix.</p>
<b>Pilote</b>	Groupement de gendarmerie départementale
<b>Partenaires</b>	
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	Expérimentation début 2018
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Communication</b>	

## **Orientation 6**

*Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services*

Délai de réalisation

	En cours
	Échéance 2018-2020
	Échéance 2020-2022
	Échéance 2022-2024

<b>ORIENTATION 6</b>		<b>Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services</b>	
<b>OBJECTIFS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à toute la population d'accéder aux services publics marchands et non marchands</li> <li>- Développer les aides à la mobilité (transports publics, location de moyens de transport ...)</li> <li>- Veiller à diminuer le temps d'accès aux services</li> </ul>	
Actions	Pilote	Modalités de mise en place et calendrier	Indicateur de suivi et d'évaluation
6-1 Développer les aires de co voiturage	Département	- Créer et gérer des aires de covoiturage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aires réalisées</li> <li>- Nombre d'emplacements créés</li> <li>- Taux d'occupation</li> </ul>
6-2 Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	6-2-1 Département	- Assurer le transport scolaire des élèves handicapés en liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Éducation Nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élèves transportés</li> <li>- Nombre d'élèves sans solution</li> <li>- Temps de transport moyen</li> </ul>
	6-2-2 Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux bénéficiaires du RSA, sur la base d'un diagnostic mobilité :</li> <li>- un accompagnement au permis conduire</li> <li>- la location d'un deux-roues</li> <li>- l'accès à un garage solidaire</li> <li>- des aides financières ciblées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de bénéficiaires aidés</li> <li>- Taux de retour à l'emploi</li> </ul>

<b>ORIENTATION 6</b>		<b>Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services</b>	
<b>Actions</b>	<b>Pilote</b>	<b>Modalités de mise en place et calendrier</b>	<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>
6-3 Organiser des ateliers de la mobilité locale	État	- Organiser des ateliers réunissant les acteurs de la mobilité à l'échelle d'un EPCI pour faire émerger des actions concrètes locales.	
6-4 Développer les cheminements doux	Département	- Aider les communes à développer des cheminements doux dans les bourgs afin de faciliter l'accès sécurisé aux services (mairies, écoles, salles des fêtes, petits commerces, églises).	- Nombre de dossiers traités dans l'année - Nombre de km créés - Volume de crédits engagés par année
6-5 Soutenir l'électromobilité	Département	- Étudier le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique en Charente-Maritime. - Poursuivre l'offre de déplacements électriques sur l'île de Ré destinée aux touristes et à la population rétaise.	- Nombre de navettes électriques en services / desserte - Nombre de bornes de recharge installées et mesure de leur utilisation

Orientation n° 6 : Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services

<b>FICHE-ACTION n° 6-1 :</b> Développer les aires de co voiturage	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité en mutualisant les moyens de transport
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de créer et gérer des aires de covoiturage
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes et EPCI
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Enveloppe 2018 : 250 000 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'aires réalisées - Nombre d'emplacements créés - Taux d'occupation
<b>Communication</b>	

Orientation n° 6 : Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services

<b>FICHE-ACTION n° 6-2-1 :</b>	
Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
<b>Objectifs</b>	Faciliter l'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap
<b>Description de l'action</b>	Le Département assure le transport scolaire des élèves en situation de handicap en liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Éducation Nationale
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Inspection académique, MDPH
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Enveloppe 2018 : 3 500 000 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élèves transportés</li> <li>- Nombre d'élèves sans solution</li> <li>- Temps de transport moyen</li> </ul>
<b>Communication</b>	



<b>FICHE-ACTION n° 6-2-2 :</b>	
Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion
<b>Description de l'action</b>	<p>Il est proposé aux bénéficiaires du RSA, sur la base d'un diagnostic mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement au permis conduire</li> <li>- la location d'un deux-roues</li> <li>- l'accès à un garage solidaire</li> <li>- des aides financières ciblées</li> <li>- un accompagnement à la motilité</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations d'insertion</li> <li>- Centres sociaux</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	2018 - 2020
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Enveloppe 2018 : 662 500 €
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires aidés</li> <li>- Taux de retour à l'emploi</li> </ul>
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 6-3 :</b>	
Organiser des ateliers de la mobilité locale	
<b>Objectifs</b>	Faire émerger des solutions locales en matière de mobilité
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit d'organiser des ateliers pour faire émerger ou connaître, des actions concrètes locales (plan de mobilité rurale, réseau des acteurs, guichet ou plateforme, aires de covoiturage, conducteurs bénévoles, autostop organisé, location/ prêt de véhicules et vélos, articulation avec le SCOT, pédibus pour le ramassage scolaire...).</p> <p>Le premier atelier (séquence collective de réflexion, puis séquence en sous-groupes par action envisagée, et enfin séquence de restitution collective) visera à faire émerger des propositions d'actions, lesquelles seront ensuite expertisées, puis validées lors d'un second atelier.</p>
<b>Pilote</b>	Sous-préfectures
<b>Partenaires</b>	EPCI volontaires, Région, Département, DDTM, SGAR, SNCF, Caisse des dépôts, Fédération départementale des familles rurales, Maisons familiales rurales, Restos du cœur, Maison de l'emploi, Mission locale, grandes entreprises, chantiers d'insertion...
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	Tenue de deux ateliers, à deux mois d'écart et avant le 30 juin 2018 en Haute-Saintonge dans le cadre d'une expérimentation
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Communication</b>	Point presse à l'issue du second atelier

Orientation n° 6 : Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services

<b>FICHE-ACTION n° 6-4 :</b>	
Développer les cheminements doux	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité
<b>Description de l'action</b>	Une aide est accordée aux communes de moins de 5 000 habitants afin de développer des cheminements doux dans les bourgs et de faciliter l'accès sécurisé aux services (mairies, écoles, salles des fêtes, petits commerces, églises).
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes et EPCI
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	Subvention de 20% à 45% du coût HT des travaux limité à 100 000 € par opération
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre de dossiers traités dans l'année - Volume de crédits engagés par année - Nombre de km créés
<b>Communication</b>	

<b>FICHE-ACTION n° 6-5 :</b>	
Soutenir l'électromobilité	
<b>Objectifs</b>	Développer les moyens de transports innovants
<b>Description de l'action</b>	<p>Une étude en vue du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique en Charente-Maritime est en cours.</p> <p>Une offre de déplacements électriques sur l'île de Ré destinée aux touristes et à la population rétaise est en cours et pourra s'étendre à d'autres communes.</p>
<b>Pilote</b>	Département
<b>Partenaires</b>	Communes, EPCI, SDEER
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	En cours
<b>Coût et moyens financiers mobilisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de km effectués en véhicule électrique</li> <li>- Nombre de voyages effectués</li> <li>- Nombre de bornes de recharge installées et mesure de leur utilisation</li> </ul>
<b>Communication</b>	

## **VIII. GOUVERNANCE, SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA**

## **Gouvernance**

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu, si nécessaire, à des conventions conclues entre l'État, le Département, les communes et EPCI ainsi que tout organisme public ou privé concerné.

Chaque membre partie prenante de la convention s'engage à mettre en œuvre, dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

Une fois par an, le comité de pilotage se réunira afin d'examiner le bilan annuel de la mise en œuvre du schéma et pourra proposer d'éventuelles adaptations.

Par ailleurs, l'État et le Département pourront en tant que de besoin réunir ce comité de pilotage.

En outre, des comités techniques pourront être réunis associant les différents partenaires.

## **Composition du Comité de Pilotage**

Le Préfet ou son représentant

Le Président du Département ou son représentant

Deux élus départementaux

Le Président de la Région ou son représentant

Les Présidents des EPCI

Le Directeur général des services du Département

Des représentants des Services de l'État et du Département impliqués dans les différentes actions du Schéma

## **Suivi et évaluation**

A l'occasion des bilans annuels et de l'évaluation intermédiaire à trois ans le Comité de pilotage pourra proposer de nouvelles orientations et/ou de nouvelles actions.

## **Communication**

Durant les six années du schéma, une communication portant sur les actions, les bilans et les évaluations sera mise en place. Elle s'appuiera sur tous les outils dont disposent l'État et le Département.

# ANNEXES



La Rochelle, le 31 MAI 2016

Monsieur le Maire,

La loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, prévoit que l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma, établi pour une durée de 6 ans, a pour objectif un programme d'actions destiné à renforcer l'offre des services marchands et non marchands dans notre Département.

Dans un premier temps, l'élaboration du schéma nécessite de dresser la liste des services au public existants dans notre Département avec leur localisation et leur modalité d'accès.

Votre connaissance de votre commune nous est indispensable pour répertorier et cartographier avec précision l'ensemble de ces données.

A cet effet, un questionnaire va vous être adressé par mail : nous vous remercions par avance de bien vouloir y apporter les réponses les plus complètes avant le 20 juin prochain.

Si vous avez une interrogation par rapport à ce questionnaire, vous pouvez vous rapprocher de la Direction des Collectivités du Conseil départemental (05 46 317 124).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

  
  
 Dominique BUSSEREAU  
 Président du Conseil Départemental  
 Député  
 Ancien Ministre

  
  
 Éric JALON  
 Préfet de la Charente-Maritime

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
 Accueil : 05 46 317 000 | e-mail : [info@charente-maritime.fr](mailto:info@charente-maritime.fr)

[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)  
 Sous Préfecture de Jarnac - Accueil - 05 46 480 211 | e-mail : [services@charente-maritime.fr](mailto:services@charente-maritime.fr)



## Questionnaire pour l'établissement du diagnostic du pré-schéma départemental

Nom de la Commune :

N° INSEE :

THEMES	Existe dans la commune		Si non, distance ou temps d'accès				Observations				
<b><u>Services au public du quotidien</u></b>											
- boulangerie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- multiple rural	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- boucherie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- bar tabac presse	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- restaurant	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- salon de coiffure	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- service postal (poste, point poste ou agence postale)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- boîte aux lettres de collecte de courrier	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>							
- service bancaire (agence, distributeur automatique)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- station service	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- déchetterie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- point vente bouteille de gaz	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- marché (régulier ou estival à préciser)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
- commerce ambulant (à préciser)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>	
<b><u>Sécurité - Services d'urgence</u></b>											
- centre de secours ou centre de première intervention	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>	
- SMUR ou SAMU	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>	
- gendarmerie ou police nationale	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>	
- police municipale	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>							

THEMES	Existe dans la commune				Si non, distance et temps d'accès				Observations	
<b>Services de santé</b>										
- médecin généraliste	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- infirmier	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- kinésithérapeute	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- dentiste	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- ophtalmologiste	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- cardiologue	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- gynécologue	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- podologue	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- autres spécialistes	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	Si oui, à préciser					
- maison de santé pluridisciplinaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- pharmacie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- laboratoire d'analyses	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- cabinet de radiologie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- maternité	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- hôpital	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- clinique	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- société d'ambulance	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- établissement thermal	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>
- thalassothérapie - remise en forme	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 15 mn	<input type="checkbox"/>	- 20 mn	<input type="checkbox"/>	+ 20 mn	<input type="checkbox"/>

THEMES	Existe dans la commune		Si non, distance et temps d'accès			Observations
<b><u>Prestations funéraires</u></b>						
- entreprise ou syndicat de pompes funèbres	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- maison funéraire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- crématorium	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
<b><u>Mobilité</u></b>						
- gare SNCF ou halte ferroviaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- ligne de bus scolaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- ligne de bus commerciale	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- accès trafic aérien international	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 70 Km <input type="checkbox"/> - 100 Km <input type="checkbox"/> + 100 Km <input type="checkbox"/>	
- transport à la demande	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- société de taxi	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- aire de covoiturage	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
- borne de recharge de véhicules électriques	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	
<b><u>Réseaux TIC</u></b>						
- couverture téléphonie mobile	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	Bouygues <input type="checkbox"/> Free <input type="checkbox"/> Orange <input type="checkbox"/> SFR <input type="checkbox"/>	
- couverture internet très haut débit (Fibre optique)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>		
- couverture internet haut débit (ADSL, WIMAX, Satellite)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>		
- point d'accès internet en libre service	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/> - 10 Km <input type="checkbox"/> + 10 Km <input type="checkbox"/>	

THEMES	Existe dans la commune				Si non, distance et temps d'accès			Observations
<b>Services publics de l'Etat</b>								
- préfecture ou sous-préfecture	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 20 Km <input type="checkbox"/>	- 50 Km <input type="checkbox"/>	+ 50 Km <input type="checkbox"/>	
- trésorerie	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 20 Km <input type="checkbox"/>	- 50 Km <input type="checkbox"/>	+ 50 Km <input type="checkbox"/>	
- centre des impôts	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 20 Km <input type="checkbox"/>	- 50 Km <input type="checkbox"/>	+ 50 Km <input type="checkbox"/>	
<b>Education</b>								
- école maternelle	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- école élémentaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- collège	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- maison familiale rurale	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- lycée	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- centre de formation des apprentis (CFA, CIPECMA...)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- établissement d'études supérieures	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 20 Km <input type="checkbox"/>	- 50 Km <input type="checkbox"/>	+ 50 Km <input type="checkbox"/>	
<b>Social</b>								
- accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- garderie péri-scolaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- crèche, relais d'assistants maternels	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- service de PMI (protection maternelle et infantile)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- centre social	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- centre communal d'action sociale (CCAS)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>				
- centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- aide à domicile (service)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
- Délégation Territoriale du Département (siège ou antenne)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>	
			Permanences		nombre par mois :		nombre par trimestre :	

THEMES	Existe dans la commune		Si non, distance et temps d'accès			Observations	
<b>Social (suite)</b>							
- CPAM (Bureau, Borne interactive, Visio-guichet)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- CAF (Bureau, Borne interactive, Visio-guichet)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- MSA (antenne ou permanence)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- accueil des personnes âgées :							
maison de retraite médicalisée (EHPAD)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
foyer logement (EHPA)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
résidence séniors	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
<b>Emploi - Économie</b>							
- agence pôle emploi	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- mission locale	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- maison de l'emploi	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- chambre ou antenne consulaire (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 20 Km <input type="checkbox"/>	- 50 Km <input type="checkbox"/>	+ 50 Km <input type="checkbox"/>
<b>Offre culturelle</b>							
- cinéma	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- théâtre ou salle de spectacle	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- bibliothèque, médiathèque	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- musée local	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- salle des fêtes	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- librairie ou rayon librairie en grande surface	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>
- office de tourisme	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km <input type="checkbox"/>	- 10 Km <input type="checkbox"/>	+ 10 Km <input type="checkbox"/>

THEMES	Existe dans la commune				Si non, distance et temps d'accès				Observations	
<b><u>Offre sportive et de loisirs</u></b>										
- terrain de sports	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- piscine	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- salle polyvalente	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- centre ludique	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
<b><u>Autres professions libérales</u></b>										
- notaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- avocat	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- huissier	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- géomètre - expert	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>
- vétérinaire	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	- 5 Km	<input type="checkbox"/>	- 10 Km	<input type="checkbox"/>	+ 10 Km	<input type="checkbox"/>

## Type de courrier adressé aux partenaires afin de les rencontrer



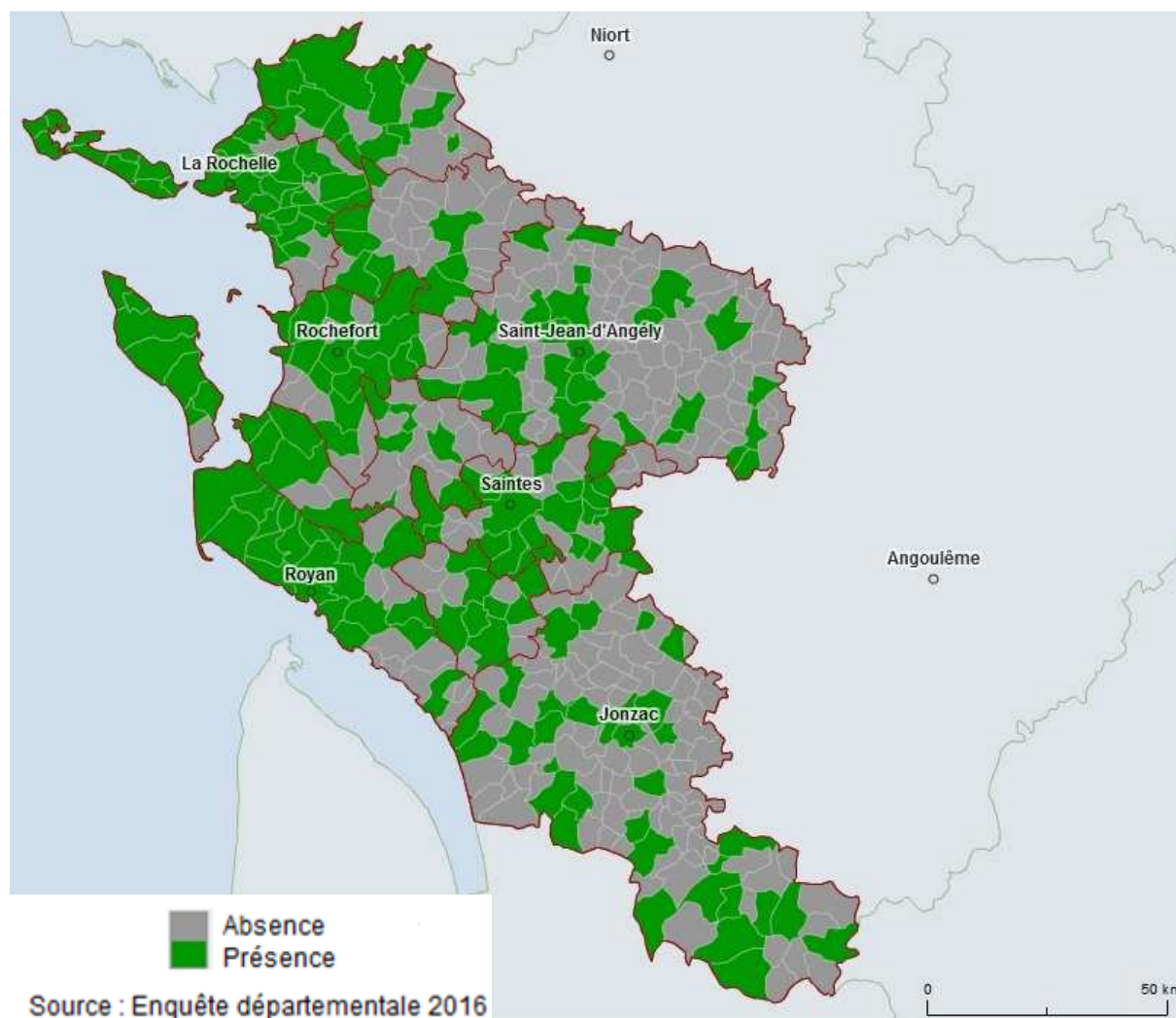
Partenaires : La Poste, ARS, MSA, CPAM, CAF, Pôle Emploi, CARSAT

Liste des 36 communes cumulant faiblesse de l'offre et éloignement de celle des autres communes au regard des 28 services de niveau 1 et 2.

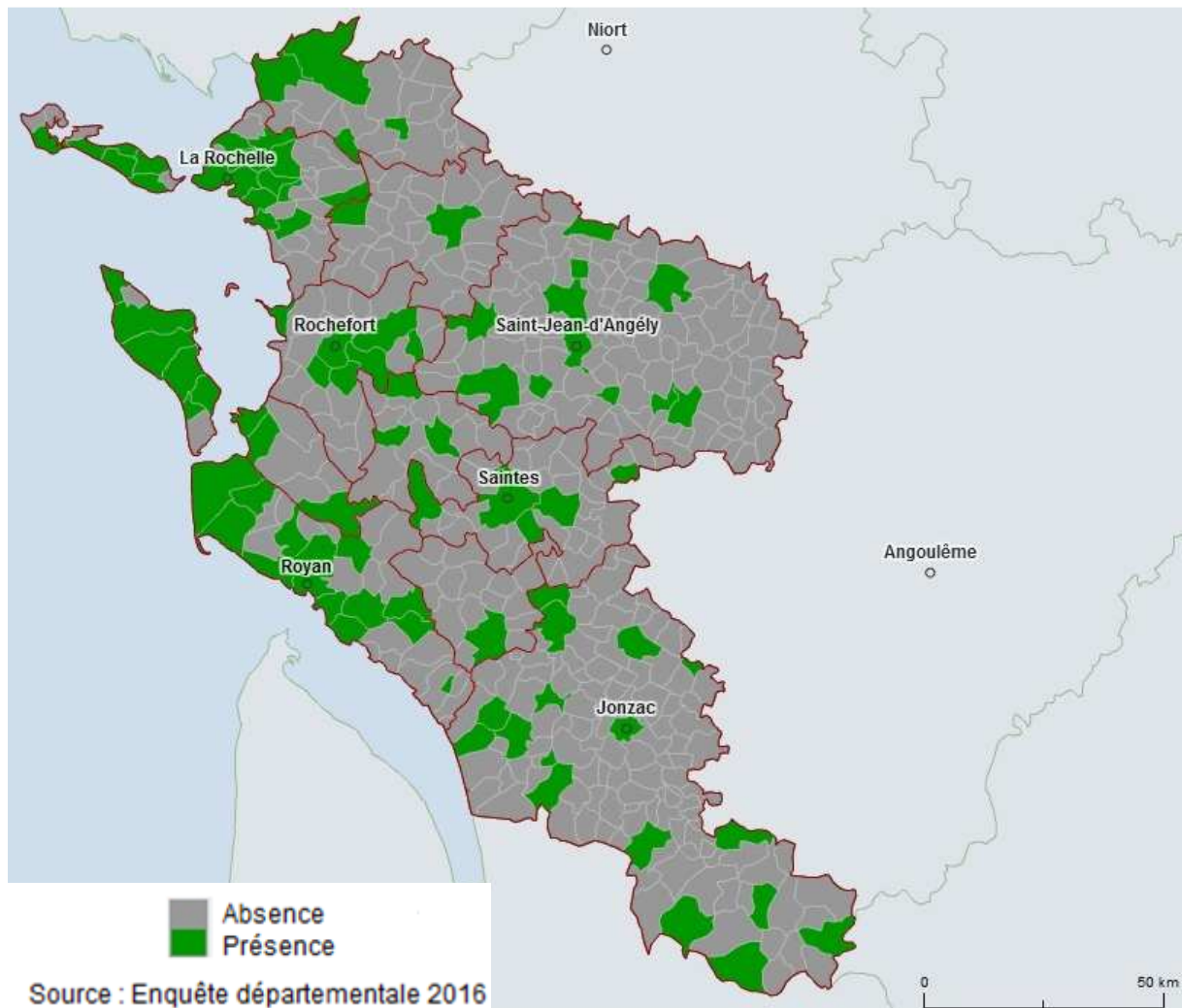
Communes	EPCI	Nombre d'habitants en 2015	Habitants par EPCI
Annezay	CDC Vals de Saintonge	177	2670
Courant		403	
Cressé		243	
Dampierre sur Boutonne		280	
Juicq		283	
La Fredière		73	
La Villedieu		209	
Le Gicq		145	
Les Éduts		67	
Romazières		72	
Saint Pierre de l'Isle		269	
Saint Séverin sur Boutonne		112	
Saleignes		61	
Seigné		83	
Villiers Couture		128	
Vinax	65		
Virollet	CDC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	253	253
Boscammant	CDC de la Haute-Saintonge	384	3343
Bran		129	
Brives sur Charente		255	
Chaunac		94	
Expiremont		132	
Jussas		140	
La Barde		494	
La Gênetouze		233	
Mazerolles		242	
Mérignac		233	
Polignac		174	
Pommiers-Moulons		201	
Sainte-Ramée		130	
Saint-Grégoire-d'Ardennes		156	
Saint Médard		77	
Villexavier	269		
Sainte-Radegonde	CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge	589	589
Saint-Laurent-de-la-Barrière	CDC Aunis Sud	104	104
Saint-Romain-sur-Gironde	CDA Royan Atlantique	64	64



## Répartition des bars tabac/Presse en Charente-Maritime



# Répartition des stations-service en Charente-Maritime



## Répartition des gendarmeries en Charente-Maritime



Echelle : 1/610 000

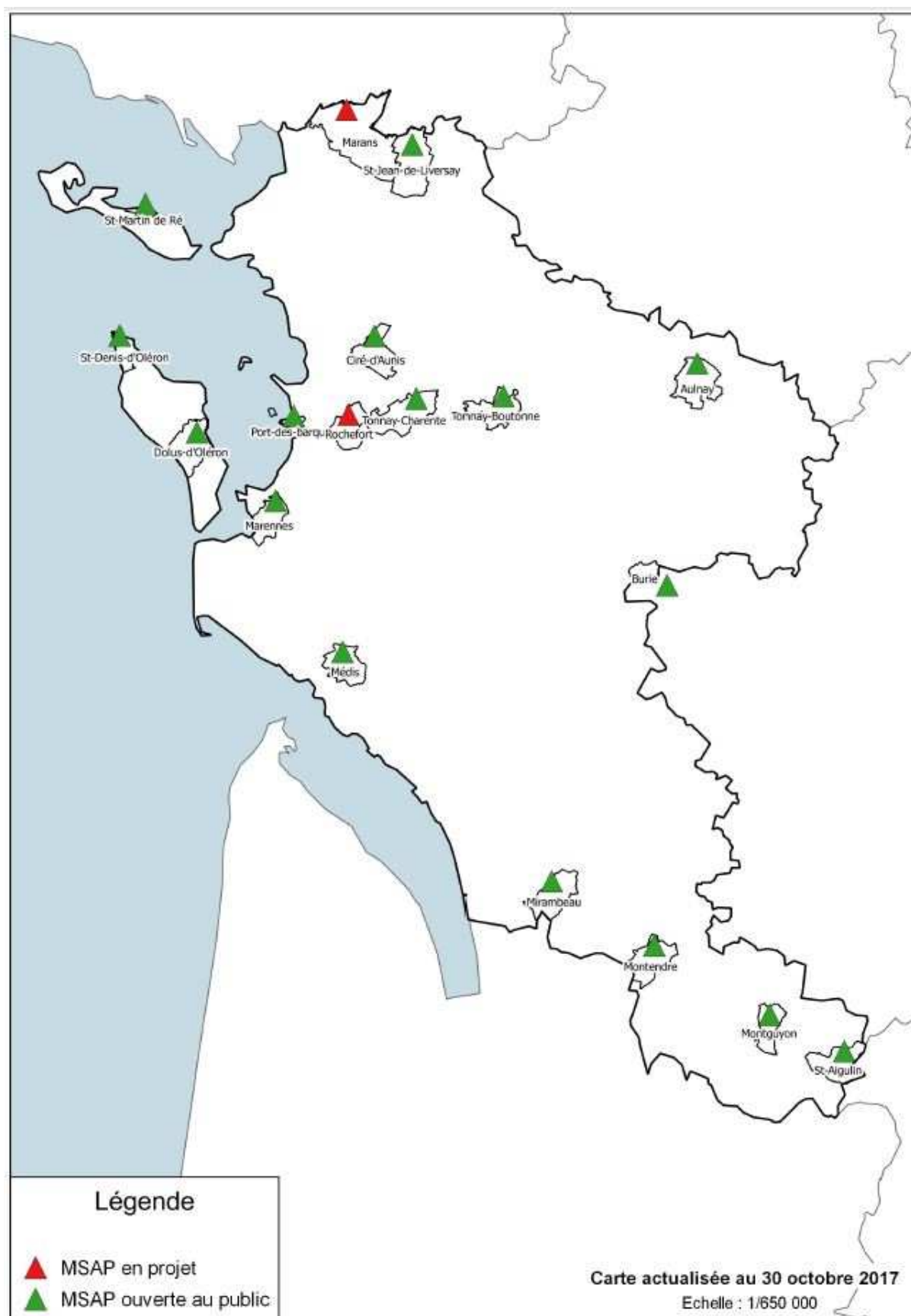
# Répartition des Trésoreries en Charente-Maritime



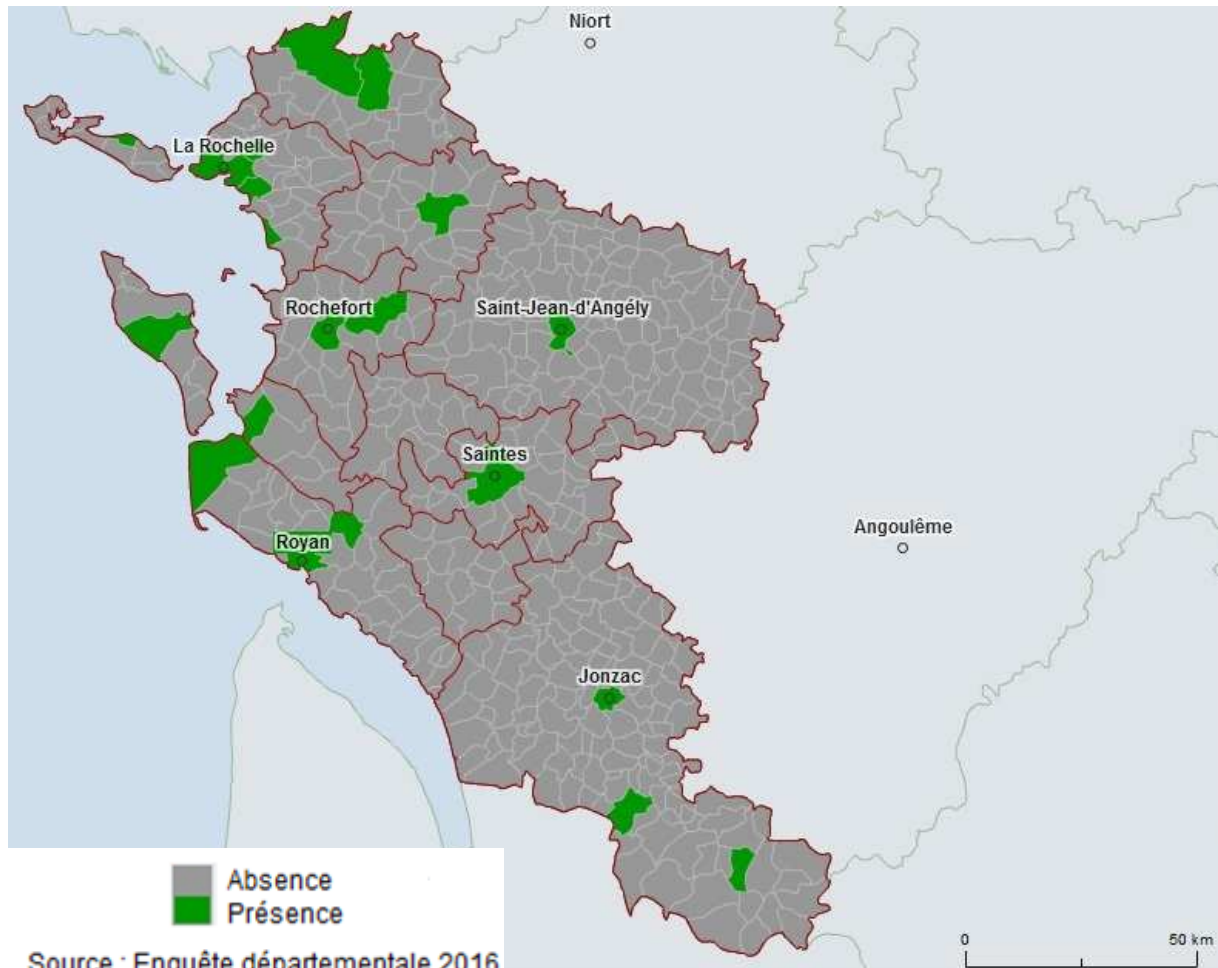
Conception : DDFM / Mission SIG d'Agres / AISEE - Étude pour la mise en oeuvre du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Poitou-Charentes  
 Sources : Insee-DGFP-Orst-Orst-CCMSA, Fiche localité santé et fiscal (Fichier) 2012 et SDCARTON  
 Implantation\_DDFIP.sigs 16/01/2016

Echelle : 1/610 000

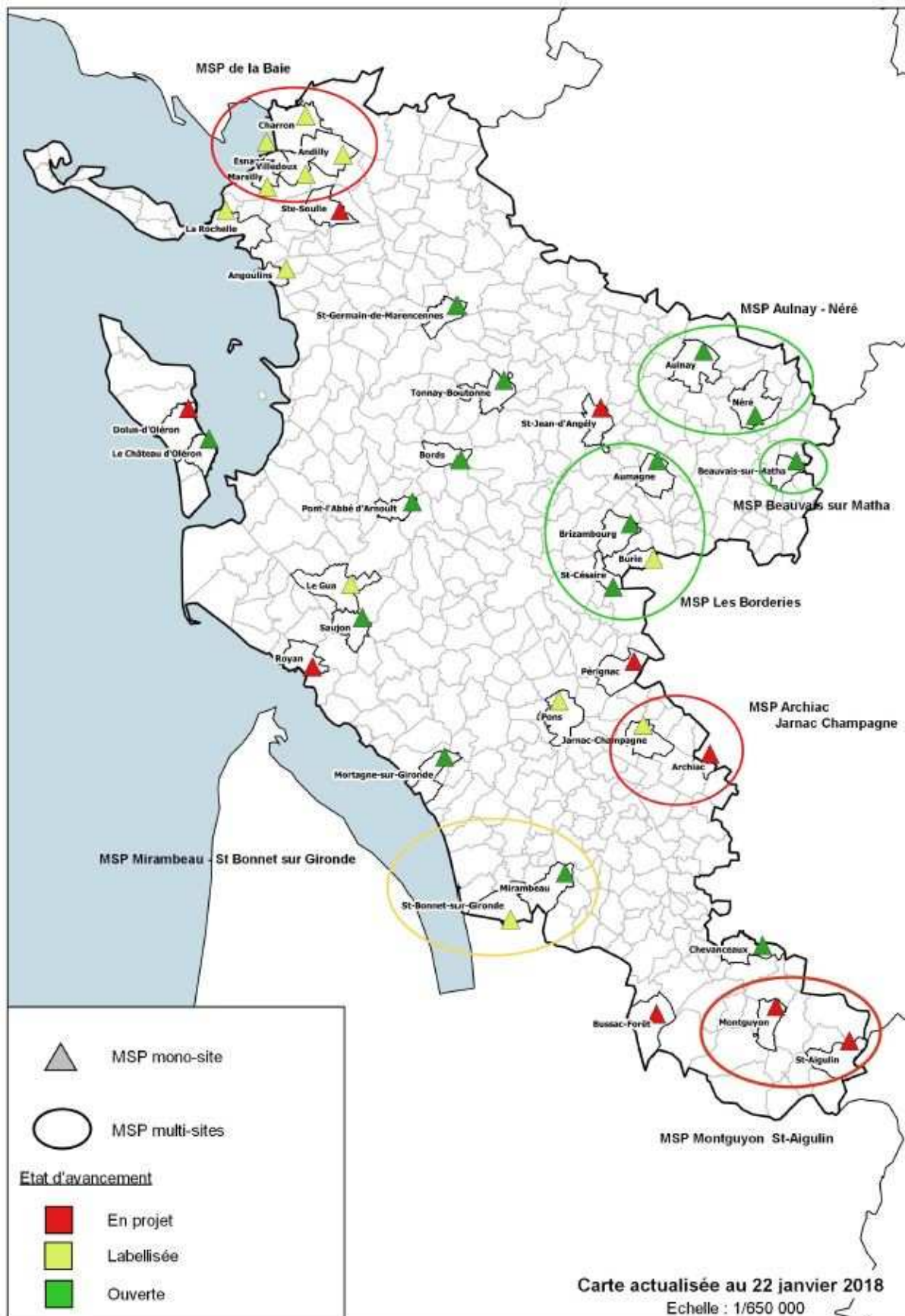
## Maisons de Services au Public (MSAP) Implantations actuelles et projets



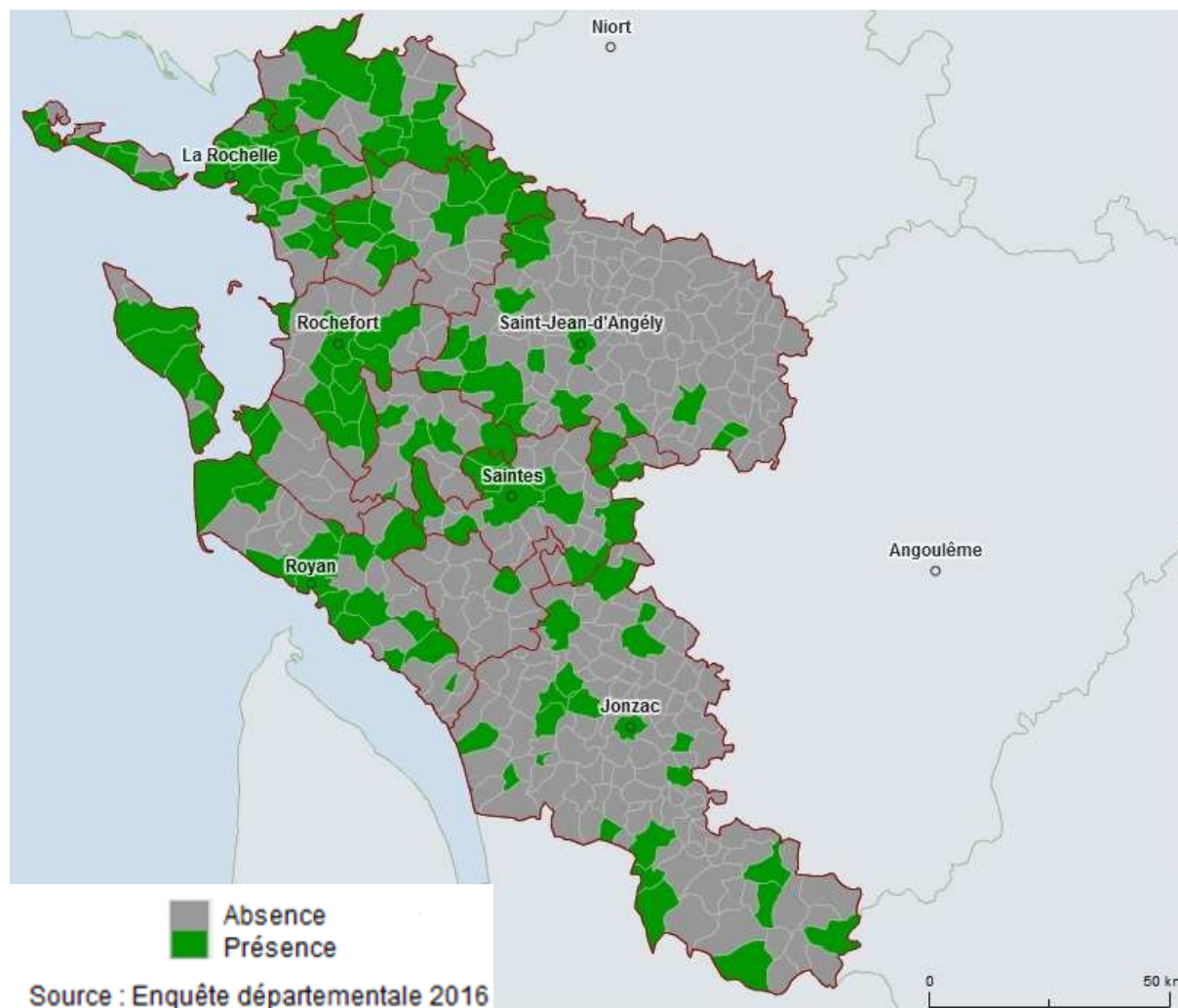
# Répartition des laboratoires d'analyses en Charente-Maritime



## Maisons de Santé mono-site et multi-sites Implantations actuelles et projets

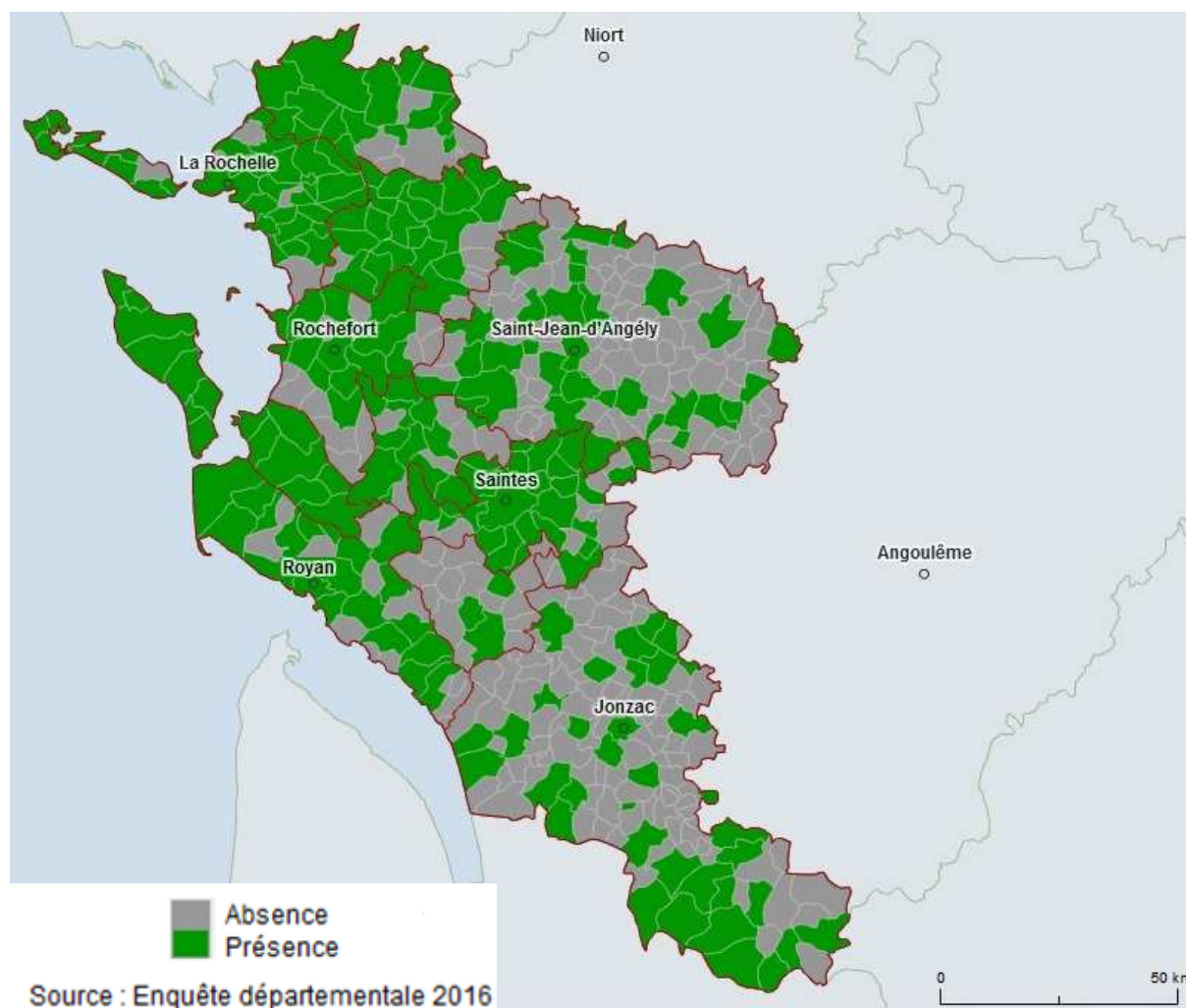


## Répartition des crèches ou relais d'assistantes maternelles en Charente-Maritime

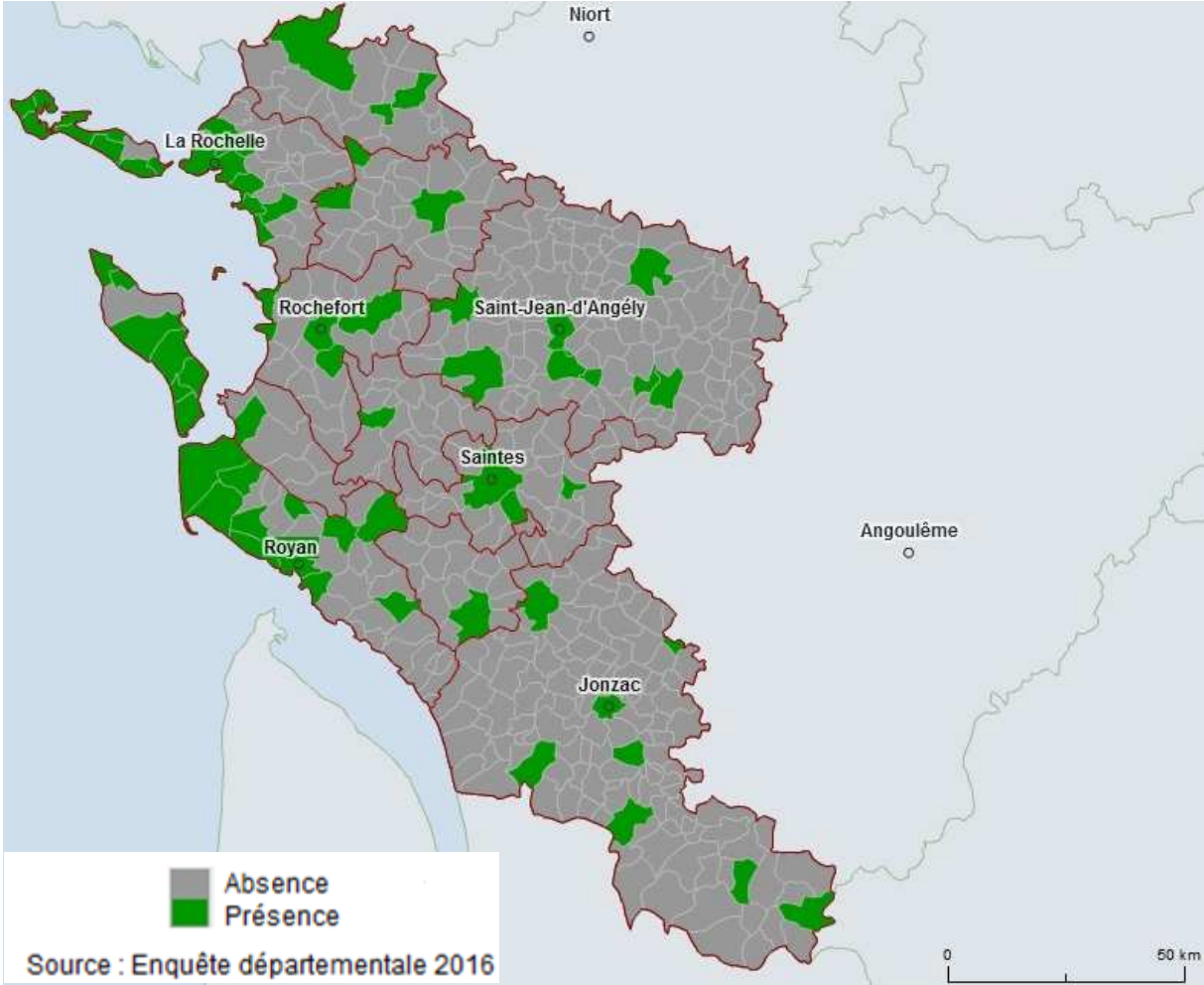




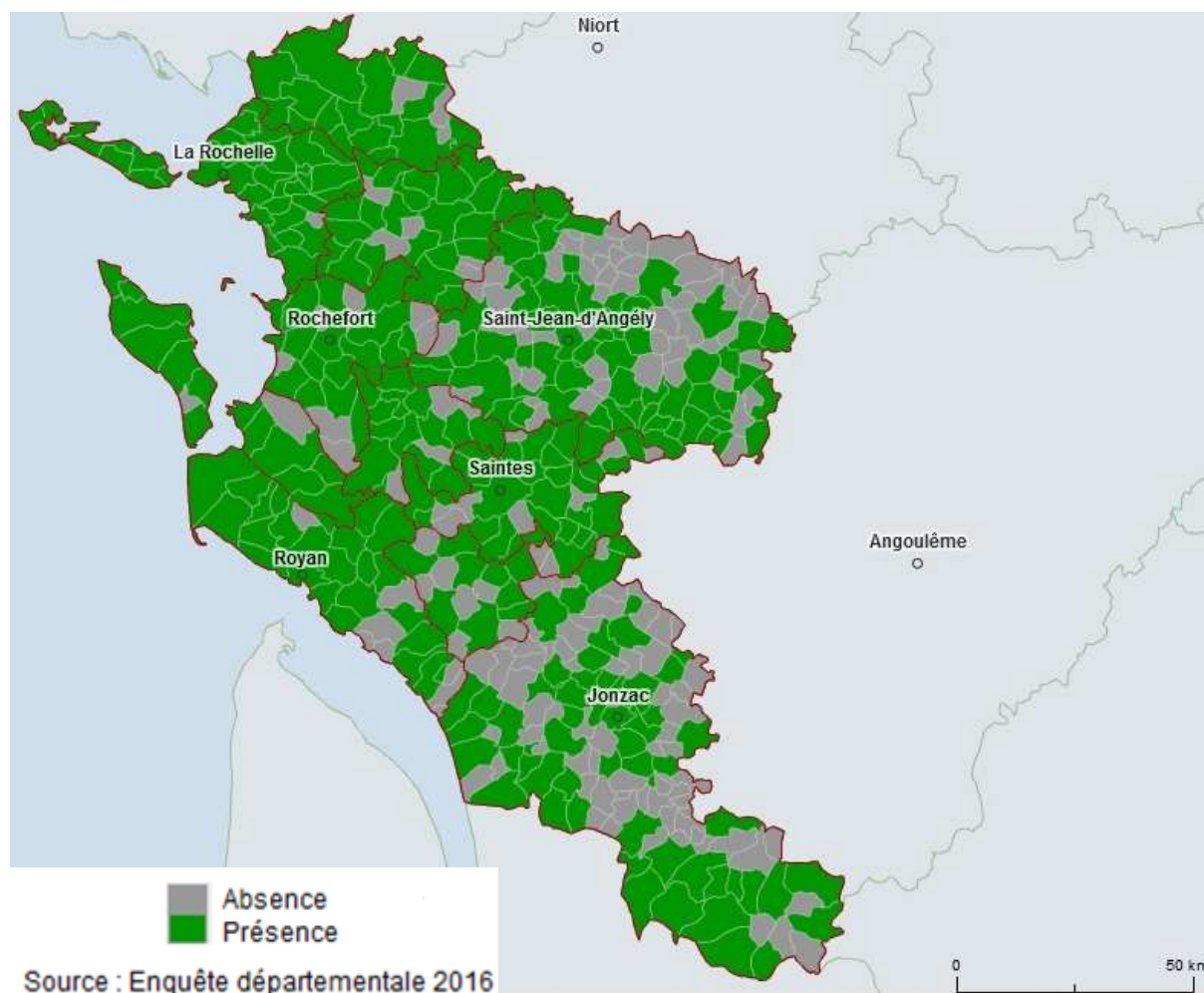
## Répartition des bibliothèques ou médiathèques en Charente-Maritime



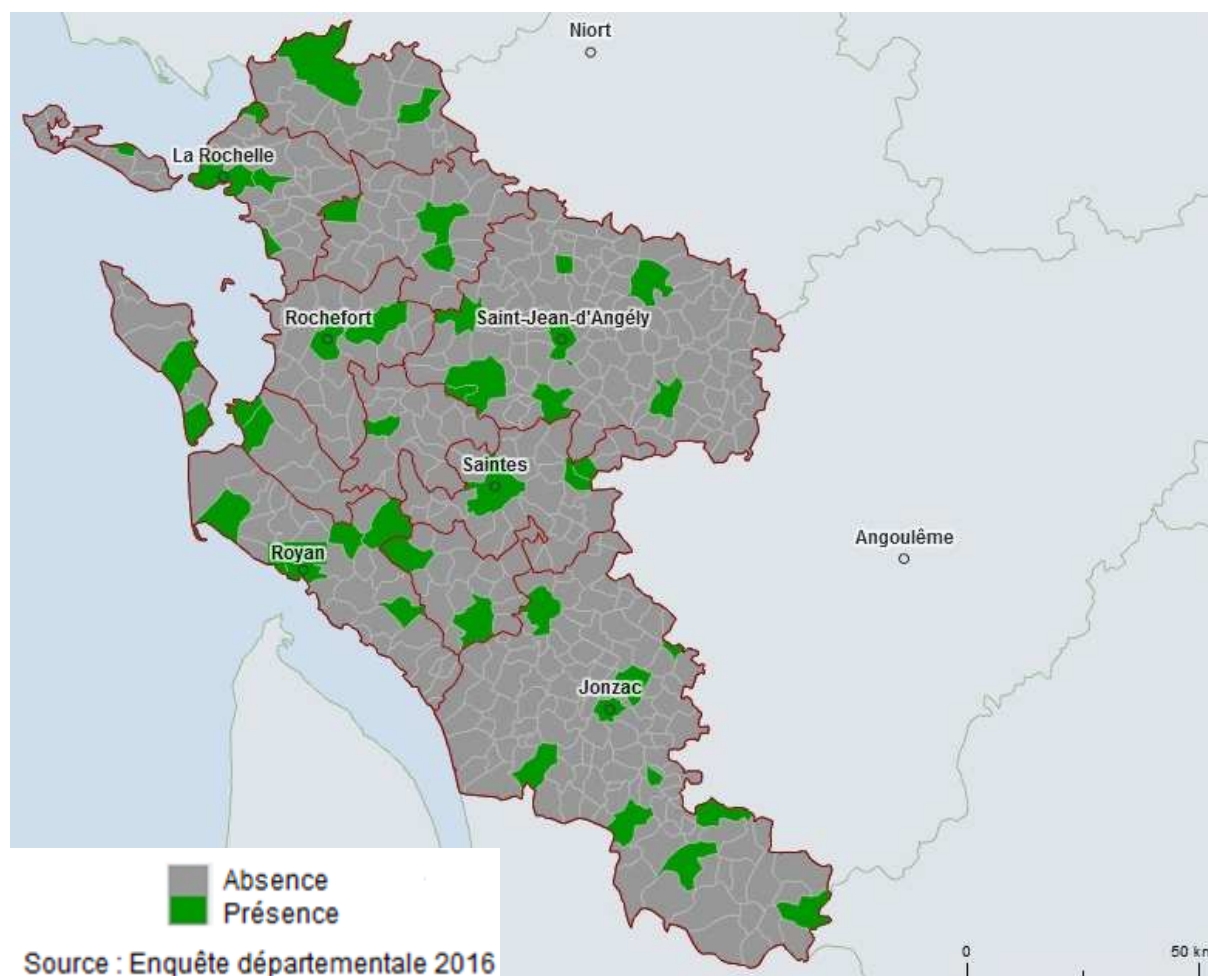
# Répartition des librairies ou rayons librairie en Charente-Maritime



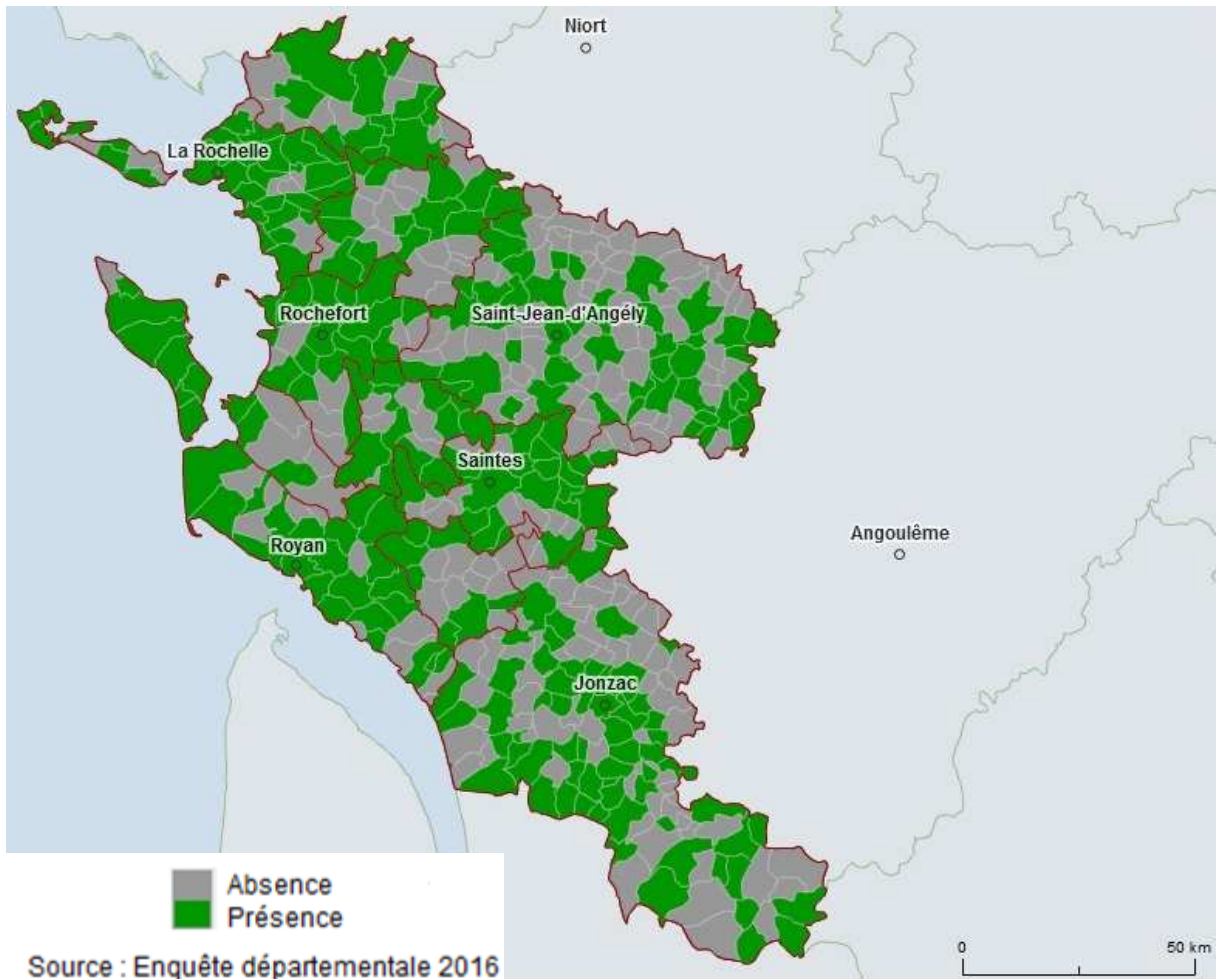
## Répartition des terrains de sport en Charente-Maritime



## Répartition des piscines en Charente-Maritime



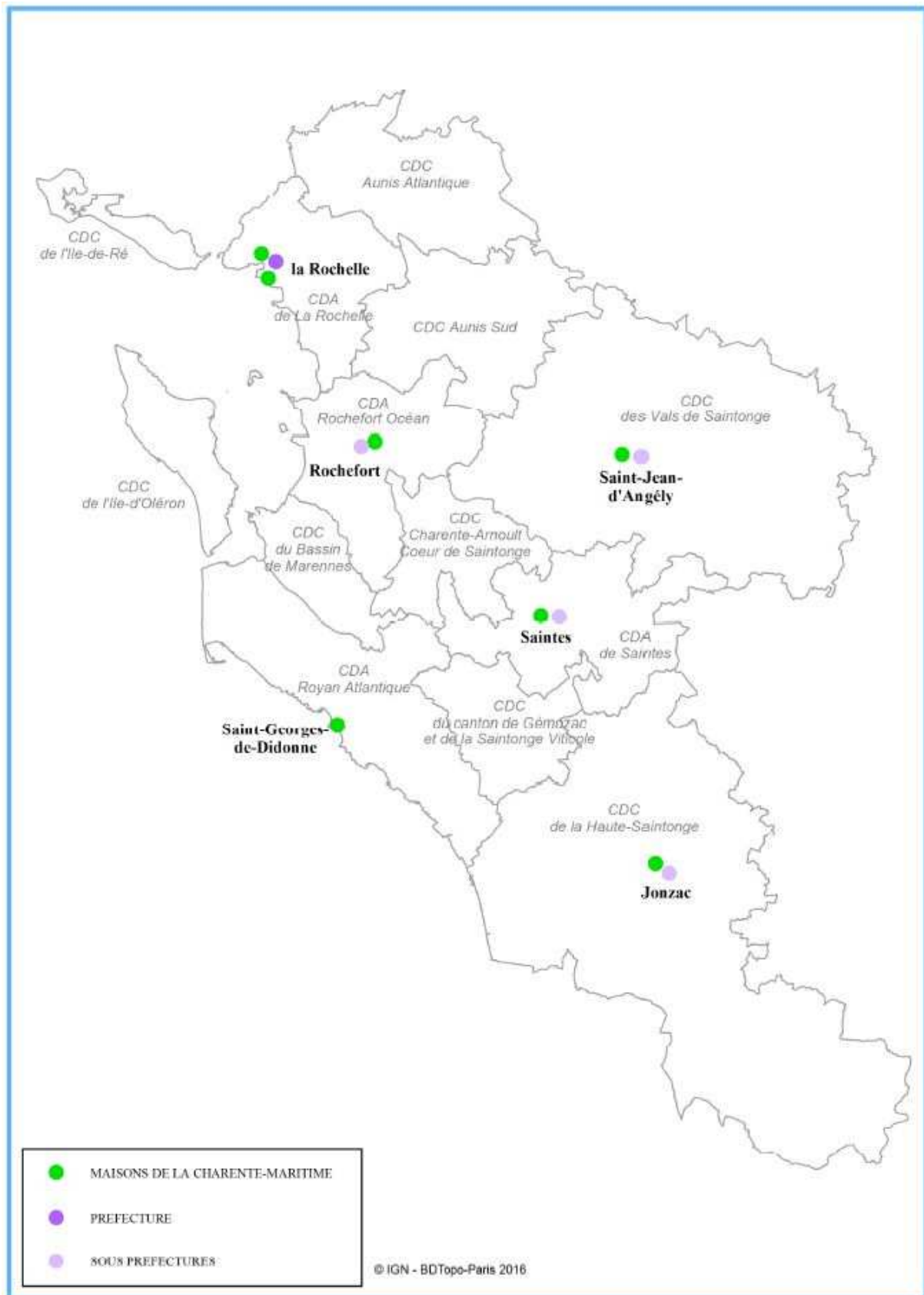
# Répartition des salles polyvalentes en Charente-Maritime



## Localisation des délégations territoriales du département, des antennes et des permanences



# Préfecture, Sous-Préfectures, Maisons du Département



**Liste des communes des CDC Vals de Saintonge, Haute Saintonge et Bord d'estuaire comportant 0 ou 1 service  
selon l'ensemble des indicateurs (santé/éducation/services au public/sport et loisirs)**

Total : 55 communes

1. Nom de commune :	EPCI	TOTAL SANTE	TOTAL EDUCATION	TOTAL SERVICE AU PUBLIC	TOTAL SPORT/LOISIRS	TOTAL
Agudelle	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Belluire	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Boscarnant	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Chatenet	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Chaunac	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Coulonges	CDC de la Haute-Saintonge	0	1	0	0	1
Expiremont	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Givrezac	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Jussas	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Le Pin	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Lussac	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Mazerolles	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Mérignac	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Messac	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Neulles	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Sainte-Colombe	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Sainte-Ramée	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Saint-Eugène	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Saint-Grégoire-d'Ardennes	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Saint-Hilaire-du-Bois	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Saint-Médard	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	0	0
Saint-Palais-de-Phiolin	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Saint Seurin de Palenne	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Blanzay-sur-Boutonne	CDC Vals de saintonge	0	0	1	0	1
Chantemerle-sur-la-Soie	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Coivert	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Contré	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Dampierre-sur-Boutonne	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1



**Liste des communes des CDC Vals de Saintonge, Haute Saintonge et Bord d'estuaire comportant 0 ou 1 service  
selon l'ensemble des indicateurs (santé/éducation/services au public/sport et loisirs)**

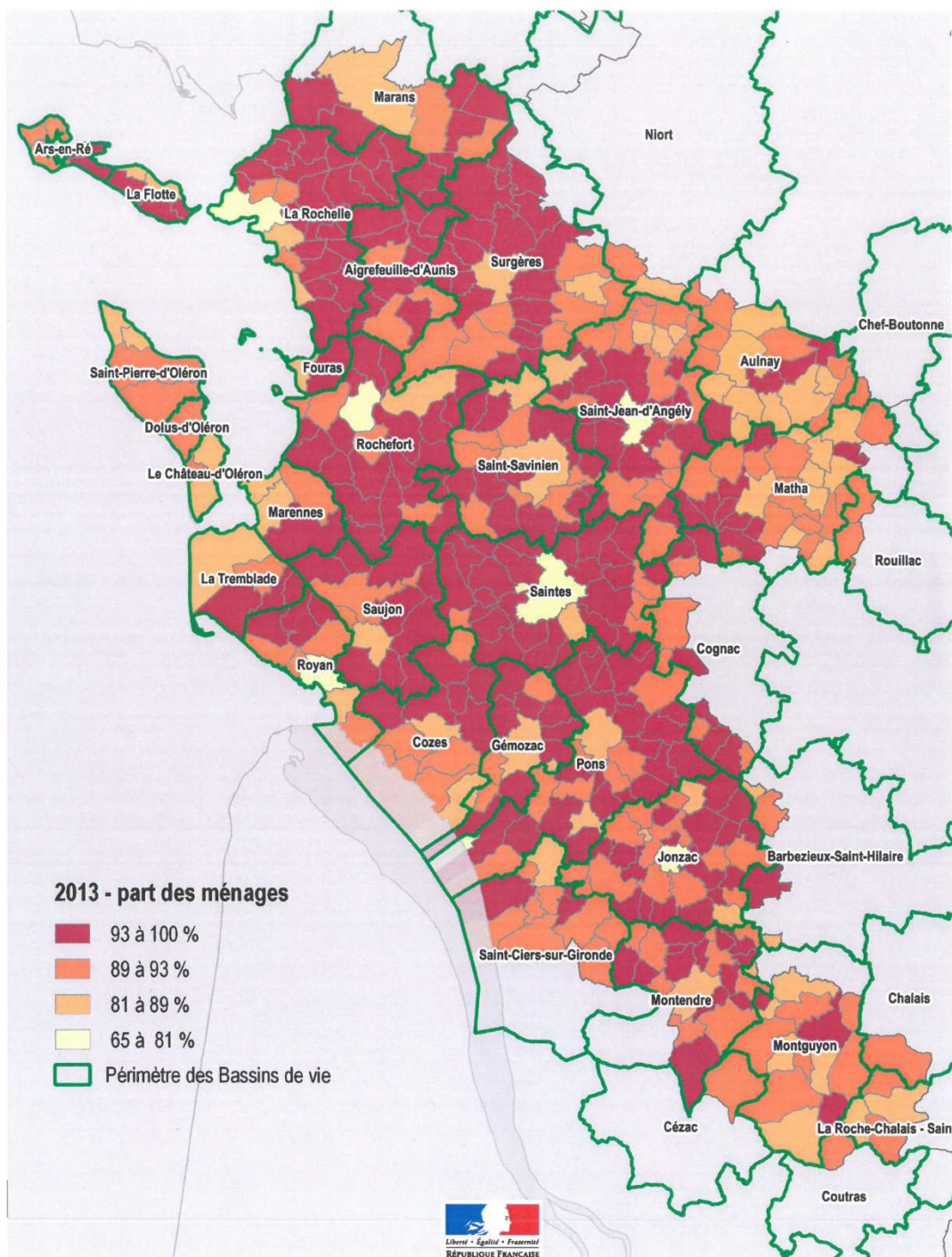
Total : 54 communes

Gourvillette	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Juicq	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
La Croix-Comtesse	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
La Frédière	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
La Villedieu	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Les Eduts	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Lozay	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
Nachamps	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Nuaillé-sur-Boutonne	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Romazières	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Saint-Martial-de-Loulay	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
Saint-Pardoult	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Saint-Pierre-de-l'Isle	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Saleignes	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Seigné	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
Taillant	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Ternant	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
Vergné	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Villemorin	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Villiers-Couture	CDC Vals de saintonge	0	0	0	1	1
Vinax	CDC Vals de saintonge	0	0	0	0	0
Floirac (Estuaire)	CDA Royan Atlantique	0	0	0	1	1
Saint Romain sur Gironde (Estuaire)	CDA Royan Atlantique	0	0	1	1	2
Talmont sur Gironde (Estuaire)	CDA Royan Atlantique	0	0	2	0	2
Sainte Ramée (Estuaire)	CDC de la Haute-Saintonge	0	0	0	1	1
Saint Georges des Agoûts (Estuaire)	CDC de la Haute-Saintonge	0	2	0	1	3
Saint Sorlin de Cônac (Estuaire)	CDC de la Haute-Saintonge	1	0	0	1	2
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>45</b>

# Répartition des ménages disposant au moins d'un véhicule

Charente-Maritime

Part des ménages disposant au moins d'un véhicule



2013 - part des ménages

- 93 à 100 %
- 89 à 93 %
- 81 à 89 %
- 65 à 81 %
- Périmètre des Bassins de vie



Conception : DDTM17/ Mission SIG  
Sources : Insee, Recensement de la population 2013 et BDCARTO®  
\\ddtm-sig\observation-geomatique\Observation\_geomatique\Données par  
thématique\SOCIO\_ECONOMIE\Schema\_Dept\_Amelioration\_Accessibilite\_Service\_Public\travail\MenEquip\Veh.qgs - 21/11/2016

Échelle : 1/650 000

Carte n° 35

## Consultation et avis des différentes instances

### 1. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (à fiscalité propre)

Conformément aux dispositions législatives de la loi NOTRe du 7 août 2015 et aux dispositions du décret d'application n°2016-402 du 4 avril 2016, les EPCI à fiscalité propre du département de la Charente-Maritime ont été sollicités afin qu'ils expriment leur avis sur le projet de Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

De cette consultation, initiée le 16 février 2018, ont résulté dix avis favorables et trois avis favorables tacites.

Tableau récapitulatif des avis issus de la consultation des EPCI à fiscalité propre

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	Avis
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Favorable
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Favorable
Communauté d'Agglomération de Saintes	Favorable
Communauté de Communes de l'Île de Ré	Favorable
Communauté de Commune Aunis Sud	Favorable
Communauté de Commune Aunis Atlantique	Favorable
Communauté des Communes de Haute Saintonge	Favorable
Communauté de Commune de l'Île d'Oléron	Favorable
Communauté de Commune de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Favorable
Communauté de Commune Vals de Saintonge	Favorable
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	Favorable tacite
Communauté de Commune Charente-Arnoult Cœur de Saintonge	Favorable tacite
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Favorable tacite

### 2. La Conférence Territoriale de l'Action Publique et la Région Nouvelle Aquitaine

Instances	Date de l'avis	Avis
Conférence Territoriale de l'Action Publique	08/06/2018	Favorable
Région Nouvelle Aquitaine	25/06/2018	Favorable (Délibération n° 2018.1136.SP)

### 3. Département de la Charente-Maritime et État

Instances	Date de la validation	Avis
Département	26/10/2018	Favorable (Délibération n° 135)
État	05/12/2018	Favorable

# **GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES**

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line  
(Technologie qui s'appuie sur le réseau téléphonique en cuivre)

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ARS : Agence Régionale de Santé

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CD : Conseil Départemental

CDA : Communauté D'Agglomération

CDC : Communauté De Communes

CESP : Contrat d'Engagement de Service Public

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIPECMA : Centre Inter consulaire Pour l'Enseignement de la Charente Maritime

CLS : Contrat Local de Santé

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GRU : Gestion de la Relation aux Usagers

HD : Haut Débit

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LOI NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSAP : Maison des Services au Public

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelles

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PNSI : Programme National de Synergies Interentreprises

PTMG : Praticien Territorial de Médecine Générale  
RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente  
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDEER : Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural  
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
SEMDAS : Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge  
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
SICOM : Syndicat Intercommunal des Communes de Montguyon  
SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation  
SMS : Short Message Service (mini message téléphonique)  
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français  
THD : Très Haut-Débit  
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication  
URPS : Unions Régionales des Professionnels de Santé  
WIMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access (Technologie hertzienne)